

# La Revue d'Egypte Economique & Financière

Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique  
de l'Egypte et de l'étranger

ADMINISTRATION et RÉDACTION  
LE CAIRE ALEXANDRIE

30, Rue Kasr-el-Nil 9, Rue Rolo  
Tel. 46165 Tél. 27360 (7 lignes)  
B.P. 465 B.P. 624  
Adresse Télégraphique "PUBLIOR"

Concessionnaire Exclusif  
de la Publicité :

SOCIÉTÉ ORIENTALE  
DE PUBLICITÉ  
30, Rue Kasr-el-Nil, Le Caire  
9, Rue Rolo, Alexandrie

ABONNEMENTS

EGYPTE ETRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 1.10

SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMÉRO P.T. 3

## Au Sommaire :

En Marge de la Faiblesse Boursière

### Quelles sont les Sources des Fausses Rumeurs ?

Les Mesures qu'il faut adopter.

## La Revue Politique Egyptienne

Autour du Canal de Suez

### Les Revendications de l'Italie

Le trafic italien par le Canal.

Le Nouveau Régime Fiscal de l'Egypte

### L'Impôt sur les Revenus

Ce que nous aurons à payer. — Les discussions au Sénat.

Prochaines Assemblées

### Banque Belge et Internationale en Egypte

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1937-38.

## L'Accord avec le Lancashire

Quels sont les pourcentages alloués ?

## La Page du Commerçant

## RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Informations Financières - Informations Économiques de l'Étranger  
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles  
Revue Cotonnaire - Revue du Marché de Gros.

## En Marge de la Faiblesse Boursière

# QUELLES SONT LES SOURCES DES FAUSSES RUMEURS ?

## Les Mesures qu'il faut adopter

Au moment où nous écrivons, nous pouvons malheureusement nous rendre compte que la déclaration publiée par le ministre des Finances, lundi soir, n'a pas eu l'effet désiré. Le marché continue à faire preuve de faiblesse, en dépit d'une légère reprise qui n'a pas duré.

Certains optimistes affirment que tout est pour le mieux puisque le communiqué gouvernemental a eu au moins pour effet d'arrêter la baisse qui aurait fort bien pu se précipiter, si les rumeurs courantes n'avaient fini par provoquer un démenti officiel.

### Les propagateurs de fausses nouvelles

Qu'il en soit ainsi ou non, une chose est certaine : c'est qu'il faut purger le pays et ses marchés des propagateurs de fausses nouvelles.

Les démentis ne suffisent pas, à notre époque. C'est regrettable, mais il n'y va de la faute de personne. Nous avons, ces derniers temps, eu trop d'échantillons d'affirmation et de démentis de toutes sortes, pour que nous n'ayons pas le droit d'être sceptiques quant à leur valeur.

Que l'on nous comprenne bien ! Nous ne voulons pas dire que le démenti du ministère des Finances doit être considéré par nous, comme manquant de sincérité ! Loin de là ! Nous constatons simplement un fait : le peuple a besoin de quelque chose de plus net qu'un simple démenti, c'est-à-dire une action de la part des autorités, tendant d'abord à paralyser les efforts de ceux qui ont choisi le charmant métier de semer la panique, dans des buts de profits personnels et, d'autre part à donner un nouvel essor à l'économie du pays par l'adoption d'une politique commerciale active, et énergique.

Examinons tout de suite le premier point.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises, et nous ne cesserons de le répéter, les rumeurs qui de temps en temps naissent sur nos marchés et y jettent le désarroi ne sont pas l'effet du hasard. Nous sommes

d'opinion que ces rumeurs sont sciemment répandues par des pêcheurs en eau trouble qu'il est du devoir du gouvernement de démasquer. Le pays ne peut se payer le luxe aujourd'hui de voir sa fortune s'effriter ou bien fuir vers l'étranger.

### Les méfaits de la propagande

Un de nos confrères a fait il y a quelques jours des révélations importantes au sujet de l'activité de certaine propagande en Egypte. Il est difficile de savoir si elles sont tout à fait conformes à la vérité. Mais il est difficile aussi de s'imaginer que certains intérêts qui ne voient pas le réarmement égyptien d'un bon oeil, n'essayent pas d'une manière ou d'une autre de saboter l'oeuvre de salut public du gouvernement.

Et nul ne peut contester que le sabotage économique et financier

d'un pays ne soit des plus efficaces quand on sait s'y prendre.

### Fuite de capitaux ?

Car il est bien évident que si rien n'est fait pour faire face à la propagande pernicieuse dont il s'agit, elle finira par miner le pays plus vite qu'on ne le pense. On raconte que les capitaux quittent l'Egypte à grande allure ces derniers temps. Nous ne croyons pas que cela soit vrai, pour le moment. Mais si l'on continue à laisser le virus faire son chemin, on assistera sans le moindre doute à une sortie massive de capitaux, qui aurait des effets désastreux non seulement au point de vue financier et économique, mais aussi au point de vue politique. Car sans argent, point de réarmement, et, aujourd'hui, sans armée, et sans armés, un pays est exposé aux pires malheurs.

La propagande est insidieuse, et rares sont ceux, qui, travaillés

## SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE FINANCIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

### "SEFINA" S.A.E.

23, SHARIA EL MADABEGH — LE CAIRE

autorisée par Décret Royal du 19 Février 1938,  
paru au journal Officiel du 5/3/38

Dépôts à vue et à terme fixe — Recouvrement et Escompte d'Effets —  
Emission de chèques sur l'Egypte et l'Etranger — Achat et vente de  
Billets de Banque et Monnaies Etrangères — Ouverture de Crédits  
Documentaires et simples — Ordres de Bourse — Dépôt de Titres —  
Encaissement de tous coupons — Titres et Obligations à lot au  
comptant et à terme.

CAISSE D'EPARGNE aux MEILLEURES CONDITIONS

par elle, sont capables d'y résister.

C'est pour cette raison qu'il est absolument nécessaire de la combattre par tous les moyens possibles et surtout, en en cherchant les sources, et en menant d'une manière judicieuse et persévérante une campagne de contre-propagande inlassable.

### Nécessité de la contre propagande

Le temps n'est pas loin, où tous les pays, y compris l'Egypte, devront avoir un organisme chargé de la propagande, — organisme qui pourrait même prendre la forme d'un ministère. Certaines nations l'ont déjà fait, et avec quel succès ! Les arguments que l'on emploie pour effaroucher nos capitalistes ne tiennent pas debout si l'on veut bien prendre la peine de les examiner de près. Mais, cet examen, bien rares sont ceux qui se donnent la peine de le faire. Ils préfèrent ingurgiter toutes sortes d'affirmations simplistes sans se rendre compte du préjudice qu'une telle aptitude ne manque pas de leur faire subir.

Eh bien, oui ! l'Egypte a l'intention de devenir forte, très forte pour ne pas être la proie de certaines Puissances qui ont prouvé jusqu'à quel point peut aller leur respect pour l'indépendance d'autrui. Est-ce là une raison pour trembler de peur, ou bien, au contraire, pour avoir une plus grande confiance dans le pays ?

On comprend le geste de capitalistes faisant fuir leurs capitaux d'un pays faible, mais on ne comprend plus du tout une sortie de

capitaux d'un pays, en passe de devenir plus fort ?

Et où donc iraient-ils ces capitaux ? Quel est le pays du monde qui peut aujourd'hui se vanter d'être un lieu sûr de refuge pour les fonds en quête de placement. Quel est le pays du monde qui peut se vanter de posséder des finances réellement saines ? De quelque côté que l'on se tourne on ne trouve que déficits budgétaires qui grandissent à vue d'œil.

### La situation économique et financière de l'Egypte

Malgré tout le pessimisme criminel dont certains font preuve, on peut affirmer catégoriquement que les finances de l'Egypte peuvent encore faire envie à bon nombre d'autres nations, plus riches et plus puissantes que la nôtre. Et cela durera longtemps encore ; tant du moins que le pays sera gouverné par des hommes à esprit éclairé et dont la compétence ne peut être contestée.

D'ailleurs, les sommes importantes que le gouvernement compte consacrer au réarmement du pays ne seront dépensées ni en un mois, ni en un an, ni en deux ans. Il s'agit d'un programme à longue haleine qui sera financé grâce aux recettes de plusieurs exercices.

On nous dit : d'où viendra l'argent ? Mais à quel usage doivent servir les nouveaux impôts ?

On nous répond : « c'est justement la crainte de ces impôts qui

fait fuir les capitaux ! » Cet argument ne tient pas debout. Que l'on veuille bien nous citer le pays bienheureux où il n'existe pas de taxes, et où les capitaux quittant l'Egypte peuvent aller s'abriter ! Inutile de chercher, il n'y en a pas ! Alors ?

On nous demande encore : mais les impôts que l'on va bientôt appliquer seront-ils suffisants pour permettre le réarmement du pays sur l'échelle dont on parle ?

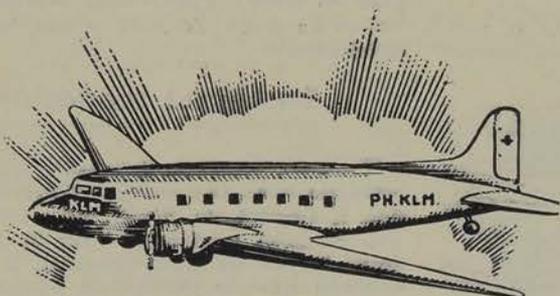
### Politique active

Tout dépend naturellement de la situation économique de l'Egypte. Il est clair que si le gouvernement demeure sur la brèche et déploie des efforts constants pour développer l'économie égyptienne, et pour donner un essor nouveau et vigoureux à notre commerce extérieur, on n'aura rien à craindre au sujet de l'avenir économique du pays. Et alors le rendement des impôts demeurera satisfaisant, et le gouvernement n'éprouvera la nécessité ni de faire un nouvel emprunt, ni de vendre les titres représentant ses emprunts anciens.

On comprend donc ce que nous avions en esprit quand nous disions que des démentis sont totalement insuffisants.

Prenons garde ! si nous adoptons une attitude d'expectative, si nous préférons le laisser aller à l'action, nous pourrions un jour le regretter amèrement !

Edgar ANZARUT.



# KLM

ROYAL DUTCH  
AIR LINES

## 3 SERVICES PAR SEMAINE

EGYPTE-EUROPE — EGYPTE-EXTREME-ORIENT

et vice versa

RAPIDITE - REGULARITE - CONFORT

AGENTS :

**F. VAN DER ZEE**

Alexandrie, 10, rue Chérif Pacha, Tél. 28655

**NETHERLANDS TRAFFIC AGENCIES**

Le Caire, 7, Sharia Manakh, Tel. 41559

C. L. EYRES Port Said, 23, Quai Sultan Hussein, Tél. 2500

DIACARIS SHIPPING AGENCY, Suez, Tél. 149

## D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

## LA REVUE POLITIQUE ÉGYPTIENNE

Les rapports de plus en plus étroits qui s'établissent en Egypte comme ailleurs entre facteurs politiques et économiques imposent au monde financier, industriel et commercial la nécessité de suivre de plus près l'évolution intérieure du pays.

C'est avec la conviction de remplir une importante lacune et pour faciliter la tâche de nos lecteurs que nous donnerons désormais à cette place une analyse hebdomadaire de la politique intérieure.

La semaine qui vient de s'écouler a été particulièrement fertile en événements d'importance. S.E. le Président du Conseil, immobilisé par une indisposition qui apparaît heureusement légère, n'a pas pris part directement à l'activité ministérielle. Or, à ce moment même surgissaient coup sur coup des difficultés, aplanies au

moment où nous écrivons, mais qui laisseront sans doute des traces.

### Le conflit de la magistrature

La plus grave de ces difficultés est celle qu'éprouva le cabinet devant le conflit aigu qui surgit entre le ministre de la Justice et la magistrature nationale. Le ministre, S.E. Ahmed Khachaba pacha, pour des raisons que certains accusent d'être purement partisans, avait estimé que l'avancement dans la haute hiérarchie des tribunaux devait être fondée non plus sur l'ancienneté, comme jusqu'ici, mais sur ce qu'il appelait la capacité. La révolte des magistrats fut telle que malgré son attitude énergique, le ministre de la Justice dut finalement céder, ses collègues du ministère lui ayant de leur côté demandé de revenir sur son projet. Un Conseil des Ministres orageux eut lieu au cours duquel, soucieux de ménager à la fois et le ministre et les magistrats, S.E. le Dr. Ahmed Maher obtint de Khachaba pacha, non sans difficultés, de ne pas provoquer une crise ministérielle en démissionnant ou en restant intransigeant. Inutile de souligner que cette reculade — car ç'en est une — a créé au ministre de la Justice une situation assez délicate.



### La baisse des fonds d'Etat et l'armement national

Un autre gros ennui a été la baisse soudaine sur nos bourses et sur les marchés étrangers, des fonds d'Etat égyptiens. Ainsi que la presse quotidienne l'a amplement démontré, ce fléchissement, qui affecte sensiblement la fortune nationale, était dû aux bruits alarmistes qu'ont fait naître un peu partout les projets de réarmement massif du gouvernement. A la faveur



de l'incertitude qui règne encore quant à l'ampleur réelle de cet armement, des indiscrets ont lancé des chiffres fantastiques variant de quarante à quatre vingts millions de livres! Impressionnables comme toujours, les marchés ont aussitôt appréhendé non seulement une crise financière, sans précédent depuis le Khedive Ismaïl, mais aussi un rapide appauvrissement du pays.

Cette campagne pessimiste a soulevé les justes inquiétudes du ministre des Finances qui s'est empressé de démentir, notamment par l'intermédiaire des journaux, toutes les prévisions faites à ce sujet. Ce démenti, a incontestablement exercé un effet bienfaisant dans les milieux financiers, mais tant que le public ne sera pas fixé sur le coût total de l'armement et sa distribution en un certain nombre d'années; tant qu'il n'aura pas la certitude absolue et chiffres à l'appui que le budget de l'Etat pourra aisément faire face à ces fortes dépenses, un soupçon subsistera tant ici qu'à l'étranger sur l'avenir finan-



cier de l'Egypte. Souhaitons que le gouvernement fournisse sans retard les précisions nécessaires — à ce sujet.

### Les grèves universitaires

Un autre point sombre de la situation politique a été le renouveau intempêtif des grèves universitaires, qui se manifestent plus ou moins périodiquement. Les raisons de ces mouvements estudiantins sont variés mais l'effet déplorable en est toujours le même. Le Dr. Ahmed Maher et S.E. Hussein Heykal pacha, ministre de l'Instruction Publique s'efforcent de calmer l'agitation. Ils ont d'ores et déjà prévenu, les intéressés que s'ils persistaient la Faculté de Droit serait fermée. Au moment où nous écrivons, et en attendant un communiqué officiel qui concilierait les points de vues respectifs, l'Université est en grève, quoique, une grande partie des étudiants ait suggéré — sans réussir — de reprendre les cours dans l'attente d'une issue satisfaisante.



### Le Sénat modérateur

Nous ne saurions finir cet aperçu politique sans dire un mot d'appréciation à l'égard du Sénat qui exerce une pression modératrice sur la politique fiscale du gouvernement. Il est entendu que la population égyptienne devra, comme partout ailleurs, apporter sa contribution financière à l'œuvre publique, mais il convient que les sacrifices qui lui seront demandés ne soient ni excessifs, ni unilatéraux. Le gouvernement et les fonctionnaires doivent s'imposer d'ores et déjà un régime de stricte économie conforme aux exigences de la période difficile dans laquelle nous allons entrer.

## Autour du Canal de Suez

# LES REVENDICATIONS DE L'ITALIE

## Le trafic italien par le Canal

Une dépêche de Rome nous informe que par suite de l'extension prise par le trafic italien par le Canal de Suez l'Italie réclamerait une représentation au sein de la Compagnie du Canal, aux mêmes conditions que la Grande-Bretagne et la France et qu'à défaut de cela, elle voudrait que la Société soit transformée en une compagnie d'utilité publique servant tous les pays avec un tarif grandement réduit.

Ce n'est pas la première fois que l'Italie formule pareille revendication. Lors des pourparlers relatifs au traité anglo-italien, au cours de l'hiver dernier, la question avait

été soulevée par le Gouvernement de Mussolini.

Les revendications de l'Italie sont-elles justifiées ? C'est ce que nous allons essayer de déterminer.

### Le trafic italien par le Canal

Jusqu'en 1934, l'Italie venait tantôt au 4ème tantôt au 5ème rang parmi les pavillons transitant le Canal, après la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Hollande et la France. Mais dès 1935, le trafic italien enregistre une brusque avance : c'est le début du conflit italo-abyssin. Le tableau que nous publions ci-dessus indique les fluctuations du tonnage italien ayant transité le Canal.

	1933	1934	1935	1936	1937
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Tonnage net :	1.760.094	2.089.013	6.077.376	6.544.745	5.866.087

Ainsi, de 1934 à 1936, le tonnage a plus que triplé, l'Italie prenant la seconde place, après la Grande-Bretagne. La proportion du trafic italien passe de 5.7 o/o en 1933 à 16.07 en 1937.

Transports militaires : .....

De 36.614 tonnes, en 1934, le tonnage des transports militaires a passé à 2.701.043 en 1936, soit un accroissement de plus de 800 o/o. Avec la fin des hostilités, et le retour à une situation plus calme, cet élément du trafic italien redevient moins important. De 1936 à

Mais ce brusque et énorme accroissement était dû avant tout aux transports militaires ayant transité le Canal pendant toute la durée des hostilités et bien longtemps après, comme l'indique d'ailleurs le tableau suivant :

	1934	1935	1936	1937
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
	36.614	1.831.783	2.701.043	1.134.618

1937, on enregistre une diminution de 1.560.000 tonnes environ.

Par contre, le tonnage commercial, bien que s'étant développé dans une large mesure, n'a pas suivi le même rythme d'accroissement. Les chiffres suivants l'indiquent clairement :

	1933	1934	1935	1936	1937
Angleterre	16.733.484	16.337.168	15.410.821	14.657.187	16.869.834
Italie	1.760.094	2.052.389	4.245.593	4.473.702	4.731.469
Allemagne	2.759.882	2.976.451	2.690.156	2.880.495	3.308.243
Hollande	2.405.878	2.549.598	2.313.842	2.255.105	2.794.528
France	2.080.617	1.971.667	1.765.853	1.615.195	1.791.790

Comme on peut s'en rendre compte, le trafic italien commercial a augmenté considérablement, mais dans une proportion bien plus réduite que ce n'est le cas pour les transports militaires. Relevons aussi que plus du 50 o/o de ce tonnage se rapporte aux navires postaux, c'est-à-dire de passagers surtout, alors que les navires de commerce, chargés, n'interviennent que dans une proportion de 25 o/o seulement. Cette proportion est en-

core plus réduite pour les années antérieures à 1937.

Par contre, en ce qui concerne la Grande-Bretagne, le transit des navires de commerce chargés intervient pour près de 60 o/o, et les navires postaux pour 20 o/o seulement. Cette proportion est presque identique en ce qui concerne le pavillon néerlandais.

Que conclure de ces chiffres ? C'est que le développement du trafic italien par le Canal est dû avant

tout aux transports militaires. Avec la diminution de cette catégorie de tonnage transité, l'Italie tout en conservant la seconde place parmi les pavillons transitant le Canal, voit toutefois le pourcentage de son trafic diminuer. En effet, de 20.21 o/o en 1936, il est revenu à 16.07 o/o. L'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande et la France, par contre, ont accru ce pourcentage, en sympathie avec l'augmentation du tonnage total transité par le Canal. Pour le premier semestre de 1938, le tonnage italien a subi une réduction de 646.000 tonnes par rapport au premier semestre de 1937.

D'autre part, le trafic italien comprenant avant tout des navires de passagers, sa quote-part dans le transit marchandises demeure bien moins importante. Or, le trafic marchandises constitue une ressource pour les recettes de la Compagnie, bien plus importante que celle provenant du transit des passagers.

Enfin, la quote-part du tonnage des navires non chargés dans le trafic italien demeure très élevé. Ce transport, étant sensiblement moins taxé, sh. 2/10 par tonne contre sh. 5/9 pour les navires chargés, on peut se rendre compte que malgré un tonnage apparent fort important, la participation du trafic italien dans les recettes de la Compagnie est bien moins élevée qu'on ne pourrait le croire.

### La représentation dans le Conseil de la Compagnie

Quel but vise donc le Gouvernement d'Italie en réclamant sa représentation au sein du Conseil ? Les milieux autorisés italiens déclarent que c'est pour pouvoir provoquer une réduction sensible du tarif du transit.

Il serait donc intéressant de relever que la Compagnie a procédé au cours de ces dernières années à des réductions substantielles du tarif du transit. Il s'élève actuellement à P.T. 28 par tonne de jauge nette contre 36,56 en 1936. On se souvient qu'à l'origine, il était de 10 francs or, soit P.T. 64 environ, en monnaie dépréciée.

## LE NOUVEAU RÉGIME FISCAL DE L'EGYPTE

## L'IMPOT SUR LES REVENUS

## Ce que nous aurons à payer. - Les discussions au Sénat.

La Commission des Finances du Sénat a approuvé l'impôt sur le revenu.

Maintenant c'est la haute assemblée qui en est saisie et une fois le projet de loi voté par le Sénat, il devra être envoyé à la Chambre pour être examiné, discuté et éventuellement approuvé.

Voici ce que d'après les textes approuvés par la Commission des Finances du Sénat, nous aurons à payer.

#### L'IMPOT SUR LE REVENU PROVENANT DES PLACEMENTS MOBILIERS

Cet impôt se paye sur les dividendes, les intérêts, les coupons d'actions etc., encaissés par les Egyptiens ou les Etrangers résidant en Egypte. Il est payable même si les revenus proviennent de l'étranger ou de valeurs étrangères.

Il est fixé à 10% des sommes encaissées.

Cependant à titre temporaire, la taxe sera de 7% pour 1938 et 1939, 8%, pour 1940, 9% pour 1941 et 10% par la suite.

#### L'IMPOT SUR LES PROFITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Cette taxe est payable par toute personne se livrant à des affaires commerciales et industrielles y compris les sociétés exploitant des mines ou des puits pétroliers, les sociétés anonymes, les sociétés coopératives lorsqu'elles ont des magasins ou des boutiques, les agents de change, les courtiers en Bourse, ceux vendant des terrains immeubles, etc.

Cet impôt a un effet rétroactif et sera perçu à partir du 1er septembre 1938.

Cette taxe est fixée par année. Elle est égale à celle des placements mobiliers, mais elle comprend certaines exemptions.

Les négociants ou associés dans des sociétés dont les revenus ne dépassent pas L.E. 100, sont exemptés du paiement de la taxe s'ils sont célibataires. S'ils sont mariés mais n'ont pas d'enfants l'exemption est portée à 120 livres. S'ils ont des enfants la somme exemptée est portée à L.E. 150.

La taxe ne se paye que sur les sommes excédant l'exemption et après défalcation de celle-ci.

#### L'IMPOT SUR LES EMOLUMENTS ET LES SALAIRES

L'impôt sur les émoluments et les salaires de tout employé ou ouvrier qu'il soit au service du gouvernement, des Municipalités, de maisons de commerce, de sociétés, etc., sera perçu un mois après la promulgation de la loi.

Si l'employé est célibataire, il est exempté de la taxe pour les premières L.E. 60. S'il est marié mais n'a pas d'enfants l'exemption est portée à L.E. 80 et à L.E. 100 — s'il est père d'un ou plusieurs enfants.

Pour le surplus il paiera 3% sur les premières 150 livres, 4% de L.E. 150 à 300, 5% de L.E. 300 à L.E. 500, 6% de L.E. 500 à L.E. 800, 7% de L.E. 800 à L.E. 1.200 et 8% au-delà de cette dernière somme. Naturellement, les exemptions seront déduites des sommes en question lors de la fixation de l'impôt.

Pour les travailleurs payés à la journée, aucune taxe n'est perçue si le salaire ne dépasse pas P.T. 30 par jour :

Pour un salaire de 30 à 60 piastres, la taxe est de 1% et pour les salaires supérieurs à P.T. 60 elle est de 2%.

Les patrons devront déduire l'impôt des émoluments et des salaires de leurs employés et le faire parvenir au fisc durant la première quinzaine de chaque mois.

#### L'IMPOT SUR LES PROFESSIONS LIBERALES

L'impôt sur les professions libérales sera perçu à partir du 1er du mois suivant celui de la promulgation de la loi. Les avocats, médecins, ingénieurs, architectes, comptables experts, etc., seront tenus à payer cette taxe.

Elle est fixée à 7 1/2% du loyer de la maison et du bureau de celui qui exerce une profession libérale.

Si son domicile et son bureau sont situés dans le même local, la taxe devient de 15%.

La taxe sera perçue d'après l'évaluation de la propriété bâtie.

Pour les locaux non soumis à l'impôt sur la propriété bâtie, leur valeur locative sera fixée par le fisc suivant la loi.

Le contribuable pourra s'adresser au tribunal sommaire dans les 15 jours suivant l'avis par lettre recommandée qu'il aura reçu des Finances l'informant de la taxe qu'il aura à payer, s'il la juge excessive.

Les contribuables ayant une profession libérale seront exemptés de l'impôt pendant les 5 premières années de leur profession. Ils commenceront à le payer le 1er janvier suivant les 5 ans de grâce qui leur sont accordés.

Elle est payable trimestriellement et en avance.

Elle ne sera plus perçue lorsque le contribuable aura atteint 60 ans d'après le calendrier grégorien.

#### LES DISCUSSIONS AU SENAT

Mardi soir, le Sénat aborda l'examen du projet de loi instituant un impôt sur les revenus.

La discussion de l'impôt sur le revenu commença par un discours du sénateur Abdel Salam Ghaffar bey qui fit un long préambule sur la nécessité de l'Egypte de pourvoir à sa défense. En principe, il approuve la loi, mais il s'élève contre les détails, qui, dit-il, met sur le dos des professions libérales de très lourdes charges. Il demande donc que les médecins, avocats, ingénieurs etc., soient dégrevés car ils gagnent difficilement leur vie et c'est à peine qu'ils commencent à s'organiser en Egypte.

L'orateur s'éleva contre les émoluments des fonctionnaires qui sont trop élevés. Il déclara qu'il est inadmissible que la moitié des ressources de l'Etat passe dans les poches des employés du gouvernement et demanda une modification urgente et importante des cadres. A titre de comparaison, il cita le cas d'un médecin fonctionnaire et celui qui gagne sa vie à la sueur de son front. Le premier a un revenu beaucoup plus élevé et moins de frais, conclut le sénateur.

Ibrahim Helbawi bey, au contraire, estime que les taxes sont loin d'être prohibitives. Il serait enclin à les augmenter même et dans tous les cas, il s'oppose à toute modification ou exemption.

### D'AUTRES POINTS DE VUE

Le sénateur Wahib bey Doss rendit hommage à la commission des Finances du Sénat qui a fait de la bonne besogne et a examiné le projet de loi dans tous ses détails comme il convient. Wahib bey Doss qui que avocat s'oppose à un dégrèvement des professions libérales et déclare que comme avocat il serait disposé à payer plus et non pas moins que les autres.

Et ce fut le tour du sénateur Louis Fanous qui réclama avec énergie des économies.

### L'EGYPTE DEPENSE 10 MILLIONS DE PLUS QU'ELLE N'EXPORTE

Le sénateur dit que l'Egypte dépense 10 millions en sus de ses exportations ce qui la mène à la ruine. Il demanda au ministre des Finances de réaliser une économie de 10 millions dont 5 millions sur les émoluments des fonctionnaires ce qui serait justifié par la situation présente.

Quelques sénateurs ayant demandé l'application de la méthode urgente à la question, le sénateur Youssef el Guindi s'y opposa en déclarant qu'on aurait dû demander pareille mesure lors du dépôt du projet de loi sur le bureau du Sénat.

Finalement le Président demanda le vote de principe de l'impôt ce qui fut admis.

Mercredi, le Sénat procéda à la continuation de son examen des différents articles de la loi. La discussion fut par moment fort orageuse et pour calmer les esprits surchauffés — malgré l'installation récente d'un système de conditionnement de l'air — le président dut la lever.

Il fallait d'abord savoir si l'impôt sur le revenu devait être appliqué aux titres d'Etat.

En effet, lorsqu'il rédigea son projet le gouvernement avait englobé dans les profits émanant de capitaux mobiliers taxables, les titres d'Etat. Mais en examinant le projet, la Commission des Finances du Sénat, décida à une légère majorité d'exempter de la taxe les valeurs de l'Etat égyptien.

L'hon. Youssef el Guindi, sénateur wafdiste, s'oppose à cette exemption sous prétexte qu'elle réduira sensiblement les recettes de l'Etat.

C'est alors qu'un grand débat d'un ordre constitutionnel s'éleva entre S.E. le Dr. Ahmed Maher, ministre des Finances et le sénateur wafdiste.

Le ministre des Finances déclare que la proposition de Mtr. El Guindi est irrécevable car elle est contraire à l'art. 28 de la Constitution qui dans sa dernière partie déclare que l'initiative des lois financières n'appartient qu'au Roi et à la Chambre des députés.

Or, soutient, le Dr. Ahmed Maher, seuls le gouvernement et la Chambre des députés ont le droit d'introduire devant le Parlement un nouvel impôt et en demandant

la taxation des revenus des titres d'Etat, c'est un impôt nouveau que présente illégalement un membre du Sénat. Le Sénat soutient le ministre a le droit de supprimer lorsqu'il examine une loi financière un impôt quelconque, mais il n'a pas le droit d'ajouter une charge financière quelconque aux lois qui lui sont soumises.

### Le crédit de l'Egypte

Mais Mtr. El Guindi soutient qu'au contraire, il a le droit de modifier une loi qui est présentée au Sénat dans n'importe quel sens. Il relève l'importance des revenus qui doivent revenir à l'Etat du fait de cette taxe et insiste pour son établissement.

Mais le ministre des Finances aborde à son tour un terrain pratique. Déjà les rumeurs ont fait beaucoup de mal au crédit de l'Egypte. Si la taxe est adoptée, elle exposerait les finances égyptiennes aux plus graves dangers.

Cependant, Mtr. El Guindi ne se ralliant pas à la thèse du ministre des Finances propose le renvoi de la question devant la Commission des Affaires Constitutionnelles.

Ici plusieurs sénateurs interviennent. Ils font remarquer que le fait d'envoyer la question devant la Commission des affaires constitutionnelles provoquera une mauvaise impression en Bourse et qu'il vaut mieux en finir.

### La politique financière du gouvernement

Le Dr. Maher est de nouveau à la tribune; il déclare en termes énergiques que le gouvernement ne

déposera jamais un projet de loi taxant les titres d'Etat et surtout la Dette Publique.

Le ministre de la Guerre intervenant dans les débats soutient qu'il n'est pas nécessaire de faire interpréter les droits du Sénat en matière de législation financière par la commission des affaires constitutionnelles. Pour lui l'art. 28 de la Constitution est très précis. L'initiative des lois financières appartient à la Chambre des députés.

La discussion menaçait de devenir orageuse, le Président lève la séance.

À la reprise, plusieurs sénateurs demandent le huis-clos vu l'importance des débats.

La presse et le public sont priés d'évacuer la salle.

Trois heures plus tard, la séance publique reprend.

On apprend que le Sénat par 48 voix contre 37 a décidé d'exempter de l'impôt sur le revenu les titres d'Etat.

### CANAL DE SUEZ

Pour le mois d'octobre les recettes s'élèvent à Lst. 848.500 c. 906.700 pour le mois d'octobre 1937. Du 1er janvier au 31 octobre, les recettes totales se montent à Lst.: 8 millions 84.400 contre 9.113.200 pour la même période de 1937.

Recettes, du 28 octobre : Lst. 37.600 contre 32.600 pour le 28 octobre 1937; du 29 octobre : Lst. 21.000 c. 28.700; du 30 oct. : Lst. 25.200 contre 22.500; du 31 oct. : Lst. 7.400 contre 29.800; du 1er novembre : Lst. 28.900 c. 30.800.

## L'UNION FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

CAPITAL : Lstg. 500,000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa

**Amélioration terres agricoles -**

**Exploitation**

GÉRANCES URBAINES ET RURALES -

LOTISSEMENTS - AVANCES

CONDITIONS SUR DEMANDE

## PROCHAINES ASSEMBLÉES

# BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE

## Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1937-38

Les actionnaires de cette Banque se réuniront en Assemblée Générale Ordinaire le 28 novembre. Voici le texte du Rapport du Conseil qui y sera lu.

Messieurs,

Le 22 septembre dernier, à Bruxelles, notre Banque a éprouvé un deuil cruel.

M. Henri Naus bey, son vice-président, soudainement frappé par la mort, était enlevé à l'affection des siens et à la haute estime de ses collègues.

Les qualités d'intelligence, de cœur et d'urbanité du défunt, étaient exceptionnelles. Avec un inlassable dévouement, il avait mis au service de notre Société, depuis sa fondation, les ressources de son jugement sûr et de son incomparable connaissance de l'Égypte.

Nous adressons à sa mémoire un hommage profondément attristé de reconnaissance émue.

\*\*\*

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le bilan de notre neuvième exercice social clôturé le 30 juin 1938.

Au mois de janvier dernier, le peuple égyptien manifesta, avec une spontanéité et une joie nouvelles son attachement à la Dynastie à l'occasion du mariage royal, la ferveur populaire se trouvant encore accrue par la simplicité et le charme de la jeune Souveraine que S.M. le Roi avait choisie pour épouse.

### INDICES BOURSIERS EGYPTIENS :

ACTIONS :	Juin 1936	Juin 1937	Juin 1938
6 Sociétés de crédit .....	114,01	111,26	89,07
5 Société d'entreprises publiques.	86,90	80,70	73,36
11 Sociétés Foncières et Immobilières .....	84,51	85,18	83,98
20 Sociétés industrielles .....	90,90	100,68	94,79
Indice général des actions :	100,10	99,83	86,66

(Ces indices se comparent avec les indices boursiers du 2 janvier 1930, représentés par le nombre 100, mais ne tiennent pas compte de la dépréciation de la Livre Égyptienne).

Les obligations résultant du Traité Anglo-Egyptien et de la Conférence de Montreux ont retenu l'attention du gouvernement, qui s'est préoccupé de trouver les moyens de faire face aux dépenses nouvelles qui lui incomberaient, notamment par suite du développement de l'armée nationale.

Dans ce but, un projet de taxation a été établi frappant les diverses branches de l'activité économique, les revenus des capitaux, les appointements et salaires, ainsi que les successions.

Il n'est pas douteux dans notre esprit, que les craintes manifestées dans certains milieux quant à une discrimination en matière fiscale, ne tarderont pas à se dissiper totalement et qu'Égyptiens et Européens d'Égypte collaboreront dans l'avenir plus étroitement encore que dans le passé, pour le plus grand bien commun.

La production cotonnière durant la saison écoulée a atteint le chiffre record de 11.008.000 cantars, tandis que la récolte actuellement sous cueillette est estimé (mi-octobre) à 7.500.000 cantars environ, par suite de la réduction de l'acréage, de circonstances atmosphériques défavorables et d'attaques de vers : tout fait prévoir que la capacité d'achat du cultivateur se trouvera fortement diminuée de ce chef durant le présent exercice.

La tendance des Bourses des Valeurs en Égypte a été influencée par les conditions générales moins favorables, ainsi qu'il appert des indices boursiers ci-après établis par notre Département de Documentation Financière :

Les crédits bancaires sont restés abondants et bon marché.

Le développement de l'industrie est continu ; l'initiative privée qui s'exerce dans ce domaine jouit de la sollicitude et de l'appui des autorités.

Messieurs,

Notre neuvième exercice social avait à peine débuté qu'un certain recul dans l'activité économique mondiale — aggravé ensuite par des difficultés politiques internationales — nous engageait à une circonspection accentuée dans le choix de nos opérations.

Nous avons cependant pu maintenir notre mouvement d'affaires : nos bénéfices sont même en léger progrès.

L'exercice écoulé marque un palier durant lequel notre situation s'est consolidée, nous mettant bien à l'aise pour faire face aux temps difficiles qui pourraient survenir ou pour tenter de nouveaux progrès lorsque les conditions générales le permettront.

L'examen du bilan soumis à votre approbation fait ressortir comme précédemment l'ampleur de nos disponibilités.

Nos directeurs et leurs collaborateurs à tous les degrés de la hiérarchie, n'ont pas cessé de déployer une activité et de faire preuve d'un dévouement dont nous nous faisons un devoir de les remercier.

Après prélèvement d'une somme de L.E. 12.536.669 pour effectuer divers amortissements et provisions le bénéfice net de l'exercice se monte à ..... L.E. 23.494,392

En y ajoutant le report à nouveau de l'exercice précédent, soit ..... L.E. 5.565,812

il se présente un disponible total de L.E. 29.060,204

que nous vous proposons d'utiliser comme suit :

à la Réserve Statutaire (5 o/o sur L.E. 23.494,392) .. L.E. 1.174,720  
Dividende de 4 o/o à 250.000 actions de L.E. 4 libérées de 50 o/o ..... L.E. 20.000,—  
Report à nouveau L.E. 7.885,484

L.E. 29.060,204

Si vous approuvez cette proposition, le dividende sera payable à partir du 1er décembre prochain, à raison de 8 piastres par action.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 1937, a, à l'unanimité, appelé M. Emile Nessim Ades à siéger au Conseil d'Administration de notre Banque.

Suivant l'ordre de sortie qui vous a été communiqué en votre

Assemblée du 29 novembre 1934, les mandats de MM. Georges Allemann, Paul Ramlot, et Robert J. Rolo viennent à expiration ce jour.

Ces Messieurs sont rééligibles et se représentent à vos suffrages.

Pour vous conformer à l'article 39 des Statuts, vous aurez à dési-

gner vos Censeurs pour l'exercice 1938-1939 : MM. R. E. Moore et D. Trevor Jones, Censeurs sortants, sont rééligibles.

LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION.

## BILAN AU 30 JUIN 1938

A C T I F		L.E. Mill.	L.E. Mill.
Actionnaires .....			500.000,—
<i>Immobilisé :</i>			
Entrepôts, Mobilier et Installations .....		17.629.070	
<i>Réalisable :</i>			
Caisse et Banques en Egypte .....	158.102,376		
Avoirs à vue chez nos Correspondants .....	293.370,284		
Portefeuille Titres .....	67.551,321		
Portefeuille Effets à recevoir .....	219.982,550		
			739.006,531
Comptes-courants débiteurs .....		1.463.227,312	
Participations financières .....		8.234,565	
Comptes divers & transitoires .....		20.065,629	
Débiteurs pour acceptation données par nos Correspondants ou par nous-mêmes .....		287.396,106	
			3.035.559,213

Comptes d'ordre : L.E. 5.599.786,474.  
(Cautions fournies et reçues — Dépôts libres et en garantie — Crédits documentaires en cours — Opérations de change à terme — Divers comptes d'ordre intérieurs).

A Messieurs les Actionnaires de la Banque Belge et Internationale en Egypte :  
Messieurs,

Nous avons vérifié le Bilan ci-haut avec les livres et documents de la Banque Belge et Internationale en Egypte, S.A.E., à son Siège Social au Caire, ainsi qu'au Siège d'Alexandrie.

La fixation des provisions pour risques en cours et l'estimation des créances, ont été faites par le Conseil d'Administration.

Cela dit, nous sommes d'avis que ce Bilan est rédigé de façon à montrer, en conformité aux écritures sociales, la situation de la Banque au 30 juin 1938.

Le Caire, le 28 octobre 1938.

D. TREVOR JONES  
R. E. MOORE  
Chartered Accountants.

P A S S I F		L.E. Mill.	L.E. Mill.
<i>De la Société envers elle-même :</i>			
Capital .....			1.000.000,—
<i>Fonds de Réserves :</i>			
Réserve statutaire ....	8.578,485		
Réserve extraordinaire	25.000,—		
			33.578,485
<i>Envers les tiers :</i>			
<i>Créditeurs divers :</i>			
à vue .....	927.898,159		
à terme ou à préavis et provisions pour acceptations .....	670.050,623		
Comptes-courants bancaires .....	2.631,100		
Comptes divers et transitoires .....	84.944,536		
			1.685.524,418
Acceptations données par nos Correspondants ou par nous-mêmes....			287.396,106
<i>Profits et Pertes :</i>			
Report de l'exercice précédent .....	5.565,812		
Bénéfice de l'exercice 1937-1938 .....	23.494,392		
			29.060,204
			3.035.559,213

Comptes d'ordre : L.E. 5.599.786,474.

Le Président : AUGUSTE CALLENS

Le Vice-Président : MAHMOUD CHOUCRI PACHA

Les Administrateurs :

EMILE NESSIM ADES HASSAN MAZLOUM PACHA  
GEORGES ALLEMANN GASTON ITHIER  
FREDERIC BRUNNER EMILE JACOBS  
BARON CARTON ANDRE PEYTEL  
DE WIART, K.B.E. PAUL RAMLOT  
RENE DESTREE ROBERT J. ROLO  
BARON FMPAIN

## Compte de profits et pertes au 30 Juin 1938

D E B I T		L.E. Mill.
Frais Généraux .....		49.596,870
Amortissements et Provisions diverses		12.536,669
BENEFICE NET (y compris le report à nouveau) .....	29.060,204	
		91.193,743

C R E D I T		L.E. Mill.
Report de l'exercice précédent.....		5.565,812
Intérêts, commissions et divers.....		85.627,931
		91.193,743

# SITUATION AU 1er JUILLET 1938

A C T I F		L.E. Mill.	L.E. Mill.
Actionnaires .....			500.000,—
Immobilié :			
Entrepôts, Mobilier et Installations .....		17.629.070	
Réalisable :			
Caisse en Banques en Egypte .....	158.102,376		
Avoirs à vue chez nos Correspondants .....	293.370,284		
Portefeuille Titres .....	67.551,321		
Portefeuille Effets à recevoir .....	219.982,550		
		739.006,531	
Comptes-courants débiteurs .....		1.463.227,312	
Participations financières .....		8.234,565	
Comptes divers & transitoires .....		20.065,629	
Débiteurs pour acceptation données par nos Correspondants ou par nous-mêmes .....		287.396,106	
		3.035.559,213	

Comptes d'ordre : L.E. 5.599.786,474.  
(Cautions fournies et reçues — Dépôts libres et en garantie — Crédits documentaires en cours — Opérations de change à terme — Divers comptes d'ordre intérieurs).

P A S S I F		L.E. Mill.	L.E. Mill.
De la Société envers elle-même :			
Capital .....			1.000.000,—
Fonds de Réserves :			
Réserve statutaire ....	9.753,205		
Réserve extraordinaire .....	25.000,—		
		34.753,205	
Envers les tiers :			
Créditeurs divers :			
à vue .....	927.898,159		
à terme ou à préavis et provisions pour acceptations .....	670.050,623		
Comptes-courants bancaires .....	2.631,100		
Comptes divers et transitoires .....	104.944,536		
		1.705.524,418	
Acceptations données par nos Correspondants ou par nous-mêmes..		287.396,106	
Profits et Pertes :			
Report à nouveau .....		7.885,484	
		3.035.559,213	

Comptes d'ordre : L.E. 5.599.786,474.

## L'ACCORD AVEC LE LANCASHIRE

### Quels sont les pourcentages alloués ?

Le texte de l'accord de principe conclu avec le Lancashire a été soumis au ministre des Finances qui, à son tour, le soumettra au Conseil des ministres.

Le projet en question est accompagné des chiffres suivants touchant les parts de contingentement et le montant de la production locale.

#### Production locale

En 1937, la production locale se répartissait somme suit :

(en millions de ms.2)	
Filature Misr .....	45
Filature Nationale .....	18
Métiers à main .....	30
Total .....	93

#### Consommation

Le montant de la consommation locale en cotonnades s'est élevé en 1937 à 263 millions de ms.2. Par suite, l'Egypte a dû importer 170 millions de ms.2.

#### Prévisions pour 1939

Les experts du ministère du Com-

merce et de l'industrie prévoient les chiffres suivants pour la production locale en 1939 :

(en millions de ms.2)

Filature Misr .....	67
Filature Nationale .....	30
Métiers à main .....	36

Par suite, la production locale s'élèvera à 133 millions de ms.2.

A supposer que la consommation locale doive s'élever en 1939 aux chiffres de 1937, les importations devront se monter à 130 millions de ms.2.

Pendant, en vue d'éviter un accaparement ou une disette sur le marché, et dans le cas où l'un des pays intéressés, pour une raison ou une autre, n'atteint point la marge qui lui est attribuée, le Comité Egyptien a proposé de porter le chiffre des importations à 140 millions au lieu de 130 millions de ms.2.

D'ailleurs, d'après l'accord intervenu, le ministère des Finances garde la faculté de porter ce chiffre à 150 millions, s'il s'avère que la

consommation locale a augmenté ou que l'industrie n'a point atteint les prévisions établies.

#### La part du Lancashire

Les importateurs du Lancashire s'étaient montées à ms2 51.166.000 en 1936 et à ms2 43.310.000 en 1937. En 1939, elles devront s'élever à ms2 41,8 sur un total de ms2 140 millions et ms2 44,7 sur un total de ms2 150 millions.

#### CHAMBRE DE COMPENSATION

##### Le Caire

Semaine du 31 octobre au 5 novembre 1938 :

Nombre des effets présentés à la Compensation : 11.141 d'un montant de L.E. 1.605.905.

Même semaine 1937 : 10.796 d'un montant de L.E. 1.556.009.

Total du 1er janvier 1938 à ce jour : 408.512 d'un montant de L.E. 61.050.024.

Même période 1937 : 397.703 d'un montant de L.E. 62.818.881.

##### Alexandrie

Semaine du 31 octobre au 5 novembre 1938 :

Nombre des effets présentés à la Compensation : 5.599 d'un montant de L.E. 1.511.505.

Même semaine 1937 : 5.562 d'un montant de L.E. 1.443.058.

Total du 1er janvier 1938 à ce jour : 215.070 d'un montant de L.E. 45.963.581.

Même période 1937 : 215.865 d'un montant de L.E. 50.917.784.

# REVUE DE LA PRESSE ARABE

## L'accord avec le Lancashire

L'accord intervenu avec le Lancashire au sujet des cotonnades est vivement attaqué par le « Wafd El Masri », organe des Wafdistes :

Il semble que le facteur essentiel de cet accord soit de nature à mécontenter nos clients, dans l'intérêt seul des anglais, amis et alliés. Les importations de cotonnades étaient de 19% pour la Grande-Bretagne, proportion qui a été élevée à 32%. Tandis que pour l'Italie, ces importations furent réduites de 42 à 10%.

### AUX DEPENS DE L'ITALIE

Ceci signifie, en d'autres termes, que l'augmentation des parts, faites aux dépens des importations d'Italie, sera tout simplement en faveur des cotonnades britanniques.

Ainsi, pour contenter l'Angleterre, notre gouvernement a accepté d'exposer nos rapports avec un Etat voisin et ami, à un préjudice sérieux. Quelle est la faute de l'Italie dans tout ceci ? Pourtant c'est un bon client, ses exportations trouvent chez nous quelques succès.

C'est une erreur que de mêler les dissensions politiques dans les questions du marché économique. Cela coûte cher aux consommateurs, qui sont les seuls à souffrir de la concurrence artificielle alléguée par l'Angleterre pour écouler ses marchandises du reste fort chères.

### CE QUE DIT LE MOKATTAM

Ceci n'est pas du tout l'avis du « Mokattam » qui écrit à ce sujet :

Il ressort de tout ceci que l'Egypte s'est dégagée de son isolement commercial. Elle s'est engagée dans un nouveau domaine. Après s'être débarrassé en 1930 des accords qui liaient sa liberté douanière, elle a pris d'autres engagements justifiés par le bénéfice matériel et moral.

### L'OPINION DE SEDKY PACHA

Sedky pacha approuve aussi le régime adopté. Et dans une interview accordée au rédacteur de notre confrère « Al Doustour », il lui fit les intéressantes déclarations suivantes :

« Mon attitude en ce qui concerne la majoration des droits douaniers est connue depuis que j'étais ministre des Finances. J'ai parfaitement exposé mon opinion dans les notes officielles et dans les déclarations que j'ai faites en temps voulu. Je n'ajouterai rien en disant que cette majoration est nécessaire pour la protection des industries locales ce qui est notre premier devoir ».

### LE TARIF DOUANIER

« A la suite de la modification des droits douaniers, un certain tumulte — dont les échos sont parvenus en Egypte — s'est soulevé au Lancashire, spécialement dans les milieux des exportateurs et des producteurs de coton. C'est que l'Angleterre est le plus important client importateur de coton égyptien. Il était donc naturel que les hommes responsables songent à trouver une solution en tenant compte de ces considérations ».

« Je comprends parfaitement le devoir du gouvernement de réserver un bon accueil aux plaintes qui lui sont parvenues, particulièrement des Filateurs du Lancashire. Il faut ajouter que les relations politiques entre l'Angleterre et l'Egypte et l'amitié existant entre les deux pays doivent entrer en ligne de compte dans de telles circonstances ».

### CE QUE VOULAIT LE LANCASHIRE

« Lorsque la Mission du Lancashire est arrivée en Egypte et que j'ai su qu'elle avait le désir de réduire les droits douaniers et d'adopter le régime de contingentement sur la base des exportations anglaises en Egypte durant les cinq dernières années, j'ai estimé qu'il est préjudiciable pour notre pays de placer la question sur ce plan. La chose aurait aussi été illogique et incompatible avec les plaintes des Filateurs du Lancashire eux-mêmes. Ceux-ci ont basé leur demandes non point sur les cotonnades qu'ils exportent en Egypte, mais sur le coton brut qu'ils importent d'Egypte ».

### CONTRE LE REGIME DU CONTINGENTEMENT

« C'est pourquoi je me suis mis en rapport avec S.E. le Docteur Ahmed Maher et lui ai fait part de mon opinion, que je n'approuve pas l'accord sur cette base. Néanmoins j'estime que rien n'empêche l'accord sur l'autre base logique : déterminer la part sur la base des tissus cotonniers achetés par l'Egypte. J'ai été très heureux de voir que le ministre des Finances était également de cet avis, et qu'il était soucieux de ne pas toucher aux droits douaniers antérieurement établis ».

### DES RESULTATS HEUREUX

« J'ai félicité le Dr. Maher pour le résultat auquel les négociations ont abouti. J'ai rappelé que deux questions nous importent : la protection de l'industrie locale qui a été faite par l'accord et l'encouragement de l'exportation du coton égyptien qui a été réalisé, non seulement en ce qui concerne l'Angleterre, mais aussi pour tous les pays qui achètent le coton égyptien ou sont susceptibles de l'acheter ».

### LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

« Pour ce qui est des appréhensions que d'aucuns éprouvent au sujet du préjudice que pourrait subir le consommateur en raison de la hausse des prix des tissus, la concurrence disparaissant du marché, le gouvernement peut, par des moyens qu'il n'y a pas lieu d'exposer, prévenir de tels préjudices.

« Dans tous les cas, tout justifie le maintien des droits établis sur les tissus cotonniers. Nous ne devons pas oublier que l'industriel local est obligé d'utiliser uniquement le coton égyptien qui est d'un prix plus élevé que celui qu'emploient les industries étrangères, abstraction faite des autres considérations qui justifient le maintien de ces droits.

### HOMMAGE AU Dr. MAHER

« Je ne puis que rendre hommage à S.E. le Dr. Ahmed Maher et aux membres de la Délégation Egyptienne, pour les efforts louables qu'ils ont déployés en vue de sauvegarder les droits de l'Egypte et de mettre les choses sur leur plan véritable ».

## Le gouvernement et le fellah

Le gouvernement ne s'occupe pas du fellah comme il aurait dû le faire, écrit le « Balagh », organe du Cabinet, en analysant le nouvel ouvrage de Mirrit Boutros Ghaly bey intitulé « La Politique de demain » :

Cet ouvrage de Mirrit Boutros Ghaly bey traite des questions politiques, sociales et économiques. Notre attention a été attirée par les chiffres contenus dans son étude au sujet des questions économiques. Nos lecteurs se doutent-ils que sur le globe terrestre il n'y a pas un paysan qui sert la terre sans ménager ni ses biens ni sa peine autant que notre fellah égyptien. Avec cela qu'il ne profite pas comme il le mérite des réformes et du redressement qu'il souhaite.

### LE FELLAH EGYPTIEN ET SA TERRE

Un exemple de la manière avec laquelle le fellah s'occupe de sa terre est sensible dans la quantité d'engrais chimique qu'il emploie. Ces engrais peuvent être déterminés avec précision grâce aux chiffres des douanes. Ils ne peuvent donner lieu à aucun doute. Il ressort de ces chiffres que la moyenne des engrais placés dans nos terres est à peu près de trois cents kilogrammes par feddan. Bien que la plus grande partie de ces engrais soit importée d'Allemagne, il

convient d'observer que le paysan allemand lui-même n'emploie pas le tiers de cette quantité. Ce qui prouve que nos fellahs travaillent et qu'ils ne gaspillent pas leur argent. Ils veulent avant tout donner à la terre tout l'engrais dont elle a besoin afin d'en assurer la fertilité.

#### PRODUCTION INSUFFISANTE

Est-ce que ce fellah trouve la récompense que mérite son activité et même ses sacrifices.

Malheureusement nous ne pouvons pas dire que ce soit le cas.

C'est que la moyenne du produit du feddan dans les autres pays dépasse de beaucoup la moyenne de la récolte obtenue par notre fellah. Cette moyenne est en Egypte de 5,73 ardebs par feddan, alors qu'elle est de 6,88 en Hollande, 7,22 en Belgique, 5,37 en Allemagne et 7,44 au Danemark.

Pourquoi cette proportion est-elle si minime en Egypte. Comment se fait-il que notre fellah dépense ses fonds et ses revenus à acheter des engrais chimiques au lieu de bien manger et de bien se vêtir. Cependant la récolte qu'il obtient est de beaucoup moindre que celle obtenue par le fellah au Danemark, en Belgique et en Hollande.

#### LA RAISON DE CETTE INSUFFISANCE

La raison est bien simple. Notre fellah s'acquitte de son devoir sérieusement, avec persévérance et fidélité. Il veille la nuit. Il ne dort pas pendant le jour. Il dépense jusqu'au dernier millième, pour améliorer l'état de ses cultures, de façon à l'amener au niveau le meilleur. Mais la terre agricole qu'il traite a beaucoup baissé depuis cinquante ans. Chaque année la terre est couverte d'eau. On n'essaye pas de l'assécher. Et c'est ainsi que celle-ci a été affectée et que son exploitation, suivant les procédés européens, n'est pas du tout économique. Sans ces efforts et sans cette persévérance, nos terres agricoles n'auraient donné qu'une récolte minime et fort peu intéressante. Cette terre malade a affecté aussi les autres plantes, le bétail et jusqu'à l'homme qui la sert. Les parasites et les vers y vivent pendant toute l'année. Le ver du coton rongé les feuilles de cette plante. Cependant les parasites de la bilharzia et de l'anclistoma, ainsi que le moustique de la malaria se multiplient, détruisant la vie du fellah et en démolissant la base de la défense nationale. Ainsi les maux divers ont affecté nos bétails et les animaux de basse-cour.

Tout ceci se passe parce que le ministère de l'Agriculture, et le ministère des Travaux Publics ne travaillent pas en commun accord et avec une parfaite harmonie. L'un de ces ministères prépare des projets d'irrigation, pour trente ou quarante ans. Cependant le ministère des Travaux Publics ne se demande pas quels sont les résultats de l'infiltration des eaux souterraines.

## De l'économie

L'« Ahram » analyse favorablement les observations de la Commission des Finances au Sénat, approuvant les projets d'impôts, mais recommandant de l'économie dans leur perception. Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

La Commission a bien fait d'aviser le gouvernement d'avoir à user avec parcimonie des fonds servant au traitement des fonctionnaires et aux frais des diverses entreprises. Cette recommandation vient à son heure. Parce que si le gouvernement a le droit de demander au contribuable de payer des impôts, le peuple est aussi en droit de demander au gouvernement d'être économe. Le mandat conféré par le portefeuille est un dépôt provisoire, une procuration qui dépend du savoir-faire et de la dépense mesurée.

#### LES FRAIS DE LA PERCEPTION

Une autre question aussi importante dans le domaine des impôts est représentée par les frais de la perception. Une contribution bonne est celle qui n'est pas en partie perdue pour subvenir aux frais de sa perception. Il

y a pas mal d'impôts équitables. Mais on les déteste en raison des fonds qu'il faudrait dépenser pour les percevoir. Il semble que le gouvernement aura à faire face à cet aspect du problème. Il ne faudra pas que ces impôts aient pour résultat l'engagement d'une nouvelle armée de fonctionnaires pour percevoir des contribuables les montants de leurs traitements, en ne laissant presque rien à la caisse de l'Etat.

#### DES TRAITEMENTS ELEVES

Les gens discutent partout ces impôts. La question défraye toutes les conversations. Et l'imposition de nouveaux impôts suscite tout naturellement dans l'esprit des contribuables des réflexions sur les travaux et les mesures prises par le gouvernement. Les contribuables se rappellent que certains traitements et allocations payés par le gouvernement à des hauts-fonctionnaires sont excessifs. Ils se souviennent aussi que le niveau de la vie a baissé de 151 en 1929 à 125 en 1933. Ainsi que le rapporte le recensement de 1932/33. Avec cela que le niveau de ces traitements et de ces allocations est resté tel quel.

Les contribuables se souviennent aussi du fait que le marasme a atteint le commerce et l'industrie. Toutes les classes de la société souffrent



## "AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

**Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie**

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha

14, Rue Soliman Pacha.

**Branches Pratiquées**

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

**CAPITAUX ASSURÉS AU 31 DÉC. 1937**

**L.E. 2.354.000**

**TARIFS AVANTAGEUX**

**COMBINAISONS INTÉRESSANTES**

**MAXIMUM DE GARANTIES**

**RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE**

**TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT**

de la pauvreté et du dénuement. Cependant, les traitements des fonctionnaires sont restés inchangés.

### LES REPERCUSSIONS DE CES IMPOTS

Ainsi, les impôts constituent un désastre pour les classes pauvres à cette heure où ils ne trouvent pas que le gouvernement fasse une oeuvre utile ou ait un programme bien net pour augmenter la production nationale, améliorer l'hygiène et développer la fortune nationale.

## La baisse des valeurs égyptiennes

La baisse des valeurs, ces derniers jours, a inquiété vivement les milieux égyptiens. Le « Mokattam » en parle dans un article où il dit :

On a essayé d'expliquer cette baisse en disant que les porteurs de la Dette Unifiée appréhendaient d'avoir à payer des impôts sur le revenu de ce titre. C'est une allégation qui ne tient pas. Car, le projet de loi soumis au Parlement a exempté de titre de tout impôt sur le revenu.

### LES RUMEURS QUI CIRCULENT

D'autres disent que les porteurs égyptiens préféreraient convertir en dollars les titres de la Dette, par mesure de sécurité. Enfin, d'autres parlent du déficit budgétaire en Egypte et de la perspective d'un emprunt.

Certains prétendent aussi, que le gouvernement égyptien a jeté sur le marché les valeurs égyptiennes qu'il possède, afin de couvrir le déficit du budget. On a même exagéré jusqu'à dire que le chiffre prévu par le gouvernement égyptien serait de douze millions. Voilà les bruits et les rumeurs qui courent à propos de cette baisse des valeurs.

### LES PROFITEURS

Tous ont oublié que si les titres de la Dette Unifiée qui, dépassaient jusqu'ici les 100 livres ont baissé à 92. C'est parce que les gens intéressés à assaillir le marché égyptien y ont semé la panique pour acheter et profiter ensuite de la différence une fois que les choses auraient pris leur cours normal.

Ce qui favorise le coup de ces financiers, c'est la baisse de la récolte cotonnière et le prix du coton, ainsi que les crédits nécessaires à la défense nationale.

### SAUVEGARONS NOTRE REPUTATION FINANCIERE

Il est du devoir des responsables des finances égyptiennes de mettre un terme à tous les bruits qui courent dans ce domaine et de sauvegarder la bonne réputation des finances de ce pays.

## Statistiques

Nos importations de tissus étrangers ont été déterminées par le récent accord avec le Lancashire. Le « Misri », donne dans un article, les chiffres significatifs de la provenance des tissus que nous employons :

Les milieux officiels au ministère des Finances nous ont dit que l'Egypte ne peut importer de l'étranger que 150 millions de mètres carrés. Cependant, la production locale serait élevée de 130 à près de 150 millions de mètres carrés.

### NOS CLIENTS

Or, les importations seront réparties entre les Puissances étrangères selon leurs achats de coton égyptien. Or, ces achats au cours de ces trois dernières années ont été effectués à

raison de 29,93% par l'Angleterre, 5,39 par les Indes, 1,03 par la Belgique, 1,06 par la Chine, 3,83 par la Tchécoslovaquie, 12,89 par la France, 20,92 par l'Allemagne, 0,9 par la Hongrie, 5,94 par l'Italie, 7,98 par le Japon, 2,08 par la Pologne, 1,83 par l'Espagne, 3,90 par la Suisse, 2,87 par les Etats-Unis, et 9,51 par d'autres pays.

### NOS FOURNISSEURS

Dans ces conditions, si l'on considère que les importations de cotonnades seront faites en proportion avec les achats de coton, les 150 millions de mètres carrés seront répartis comme suit: 44,7% de la Grande-Bretagne, 8,1 des Indes, 1,5 de la Belgique, 1,6 de la Chine, 7,5 de la Tchécoslovaquie, 19,3 de la France, 7,4 de l'Allemagne, 1,4 de la Hongrie, 8,9 de l'Italie, 12 du Japon, 3,1 de la Pologne, 2,7 de l'Espagne, 5,9 de la Suisse, 4,3 des Etats-Unis et 14,3 des autres pays.

## BIBLIOGRAPHIE

# PLACEMENTS RATIONNELS ET SPÉCULATION RAISONNÉE

La célèbre technicien des placements, L. L. B. Angas, dont les travaux font autorité à Londres et à New-York, expose, sous une forme claire et précise, dans son ouvrage, « Placements rationnels et spéculation raisonnée » (Investment for Appreciation) qui vient de paraître dans la « Bibliothèque Economique » (Payot), les méthodes pratiques qu'il préconise pour la gestion des portefeuilles et pour la conduite des opérations boursières.

L'auteur définit, notamment, une série de règles expérimentales dont peuvent s'inspirer les capitalistes réfléchis, en période de crise comme en période de prospérité, pour tirer parti des fluctuations boursières générales à long terme ou à moyen terme ainsi que des mouvements particuliers à telle ou telle branche ou à telle ou telle valeur. Il indique quand on doit acheter, quand on doit vendre, quelle conduite l'on doit tenir en cas de boom ou en cas de krach, s'il faut conserver ou non les valeurs sur lesquelles on est en perte, etc.

La valeur des méthodes de M. Angas a d'ailleurs été largement démontrée par le fait que ses prévisions publiées ont, depuis plus de dix ans, été régulièrement confirmées par l'événement : L'effondrement prochain du mark allemand, publié en février 1921. L'effondrement prochain des va-

leurs du caoutchouc, publié en janvier 1926.

La hausse prochaine des valeurs de mines d'or, publié en février 1931.

Le boom prochain des valeurs britanniques, publié en septembre 1931.

La hausse prochaine des obligations britanniques, publié en janvier 1932.

La reprise de Wall Street est en marche, publié en avril 1933.

Le boom prochain des valeurs américaines, publié en juillet 1934.

Le fléchissement prochain des valeurs américaines, publié en février 1937.

Les principaux organes de presse anglo-saxons ont été unanimes à déclarer que « Placements rationnels et spéculation raisonnée » est le meilleur ouvrage qui ait été écrit jusqu'à ce jour sur les questions de placement et le guide le plus sûr que puissent suivre les capitalistes dans la période d'incertitude économique que nous traversons.

En résumé, l'ouvrage du Major Angas paraît dans le moment où le désarroi est profond chez les investisseurs de capitaux, et où, moins que jamais, les anticipations sont permises. Mais les règles générales demeurent.

A ce titre, par sa science et sa pratique, il peut rendre d'excellents services.

# ÉCHOS ET NOUVELLES

## UNE PERSONNALITE DE LA BANQUE FRANÇAISE ATTENDUE EN EGYPTÉ

Il nous revient que M. Edouard Escarra, directeur général du Crédit Lyonnais de Paris, arrivera prochainement au Caire pour assister à l'inauguration de la nouvelle agence de cette Banque, rue Maghraby.

M. Escarra s'embarquera le 29 courant, à Marseille, sur le « Mariette pachà », et il sera à Alexandrie le 3 décembre.

Quant à l'inauguration officielle de l'Agence du Caire du Crédit Lyonnais, elle aura lieu le dimanche 11 décembre.

\* \* \*

### NOTES ROSES

Nous apprenons le mariage célébré dans la plus stricte intimité, à Paris, le 7 novembre 1938, de M. Paul Dumont, directeur général de la Société d'Héliopolis, avec Mme Antoinette Leclerc-Bourdin.

Nous présentons aux nouveaux mariés nos meilleurs vœux.

\* \* \*

Notre confrère M. Raoul Kahil, directeur-proprétaire de la « Semaine Financière et Politique », a épousé la semaine dernière la très charmante demoiselle Irma Giardina.

Aux nouveaux époux, nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur.

\* \* \*

### LES RECETTES DOUANIERES

Les recettes douanières pour l'exercice du 1er mai au 31 octobre 1938 se sont élevées à L.E. 9.293.149 contre L.E. 9.439.152, soit une diminution de L.E. 146.003.

	1938	1937
Import. ....	2.852.292	3.208.615
Taxe additionnelle sur les imp. ....	450.008	377.301
Export. ....	340.402	308.306
Droits de quai ....	364.480	411.161
Divers ....	108.053	107.895
<b>Total</b> .....	<b>4.115.235</b>	<b>4.413.278</b>
Tabac ....	3.284.934	3.270.583
Taxe additionnelle sur le tabac ....	290.505	291.032
Droits d'accise sur les produits imp. ....	464.951	292.358
Droits d'accise sur les produits du pays .....	1.137.524	1.171.901
<b>Total</b> .....	<b>9.293.149</b>	<b>9.439.152</b>

Réparties par douanes, les recettes douanières se présentent comme suit :

	1938/39	1937/38
Alexandrie .....	5.272.539	5.587.150
Caire .....	2.085.713	1.812.370
Suez .....	660.637	726.379
Port-Saïd .....	396.555	401.139
Damiette .....	2.551	2.508

Voici comparé avec la période correspondante de l'année 1937/38 le

montant en livres égyptiennes des droits d'accise du 1er mai au 31 octobre 1938.

### Produits importés

	1938	1937
Café .....	91.389	—
Bière .....	3.800	4.719
Sucre .....	999	51
Benzine .....	138.690	107.965
Kérosène .....	95.359	69.550
Huiles minérales .....	20.230	21.875
Alcool pur .....	50.045	41.115
Alcool rectifié .....	386	513
Allumettes .....	55.044	36.191
Briquets .....	347	1.438
Cartes à jouer .....	483	860
Ciments .....	13.179	8.081

Total des produits importés .....

### Produits locaux

	1938	1937
Vin .....	178	102
Sucre .....	584.489	644.482
Bière .....	9.355	11.210
Kérosène .....	360	852
Benzine .....	264.442	263.478
Alcool pur .....	82.187	71.916
Alcool rectifié .....	18.063	17.572
Allumettes .....	57.355	81.218
Ciments .....	119.079	79.415
Cartes à jouer .....	2.016	1.656

Total des produits locaux .....

Grand Total .....

### NATIONAL BANK OF EGYPT

Situation au 30 septembre 1938  
publiée en conformité de l'article  
8 des Statuts

#### SERVICE DE BANQUE

	L.E.
Titres d'Etat et Titres garantis par le Gouvernement Egyptien .....	13.453.586
Titres divers .....	3.573.015
Avances sur marchandises .....	2.010.508
Avances sur Titres .....	2.940.224
Avances sur d'autres garanties .....	966.298
Autres avances .....	618.969
Effets sur l'étranger .....	713.236
Effets sur l'Egypte .....	173.592
immeubles et mobilier .....	225.629
Placements à courtes échéances .....	117.000
Comptes banques .....	633.735
Comptes divers .....	1.892.638
Encaisse :—	L.E.
Billets de banque .....	1.908.966
Or .....	304.888
Argent, nickel, etc .....	477.466
	<b>2.691.320</b>

30.009.750

Capital (300.000 actions de Lst. 10 chacune, entièrement libérées) .....

Fonds de réserve :—

Réserve statutaire .....	1.462.500
Fonds de prévoyance .....	1.462.500
Comptes courants, dépôts et autres .....	16.147.468
Gouvern. Egyptien .....	716.508
Gouvern. du Soudan .....	1.096.597
Tribunaux mixtes .....	1.613.539
Comptes banques .....	1.906.302
Chèques et effets à payer .....	199.983
Comptes divers .....	2.479.353
	<b>30.009.750</b>

### SERVICE D'EMISSION DE BILLETS DE BANQUE

	L.E.	L.E.
Or .....	6.240.583	
* « Treasury Bills » et « Treasury Bonds » du Gouvern. britannique .....	6.259.417	
Titres :—		
Titres du Gouvernement égyptien et Titres garantis par le Gouvernement égyptien .....	1.500.000	
* « Treasury Bills » et « War Loan » du Gouvernement britannique .....	11.000.000	
	<b>12.500.000</b>	
		<b>25.000.000</b>
		L.E.
Billets émis .....	25.500.000	
		<b>25.000.000</b>

\* Par autorisation du Gouvernement Egyptien ces « Treasury Bills » et « Treasury Bonds » tiennent lieu d'or.

### CIRCULATION FIDUCIAIRE ET DE LA MONNAIE SUBSIDIAIRE

(En millions de L.E.)

Le Département de la Statistique nous communique les chiffres comparatifs suivants de la circulation fiduciaire et de la Monnaie subsidiaire à la fin du mois de septembre :

#### Circulation fiduciaire

	1938	1937	1936
Bank-notes de la « National Bank of Egypt » .....	23.091	21.676	23.276
Currency Notes du Gouvernement égyptien .....	50	50	51
Ensemble .....	23.141	21.726	23.327

#### Circulation de la monnaie subsidiaire

	L.E.	L.E.	L.E.
Argent .....	3.997	4.456	4.413
Nickel .....	905	908	881
Bronze .....	63	59	53
Ensemble .....	4.965	5.423	5.347

# Chronique de la Bourse des Valeurs

Le 11 novembre 1938.

Deux événements importants ont caractérisé la semaine sous revue : les élections américaines et le problème de la Palestine.

En ce qui concerne la question palestinienne, le rapport Woodhead qui vient de paraître a démontré les difficultés insurmontables que rencontre le projet de partage. Le Gouvernement britannique y a donc renoncé et il a convié les représentants de tous les partis intéressés à venir discuter le problème à Londres. On peut donc espérer qu'une solution interviendra, et que sera résolue ainsi une question qui a jeté le trouble dans tout l'Orient.

Quant aux élections aux Etats-Unis, leurs résultats ont été accueillis avec satisfaction. Le gain important enregistré par les Républicains constitue une garantie contre des excès du New Deal contre les Public Securities. D'autre part, la majorité conservée par Roosevelt est un indice sérieux d'une éventualité de renouvellement du mandat du Président Roosevelt. Dans ces conditions, le Président pourrait continuer sa politique en faveur d'un redressement, tout en évitant des exagérations toujours néfastes.

Le rapport cotonnier américain a constitué une agréable surprise. Bien que n'indiquant qu'une légère diminution par rapport à l'estimation précédente, le bureau du 8 novembre a été accueilli avec une vive satisfaction car ses chiffres étaient au-dessous de près de 400.000 balles des prévisions généralement admises. Il s'en est suivi une hausse générale sur tous les marchés cotonniers, hausse qui malheureusement n'a pu se maintenir et encore moins se développer.

Les marchés étrangers, bien que se confinant toujours dans une certaine réserve, ont fait preuve d'un peu plus de fermeté, particulièrement la Bourse de Paris. Le programme de redressement préconisé par le Gouvernement français a été accueilli avec satisfaction et il s'en est suivi une vive avance tant des Rentes que de la plupart des valeurs françaises. Par contre nos valeurs traitées sur ce marché font toujours l'objet de ventes importantes. Il ne se passe une séance sans qu'elles perdent du terrain. Cet état de choses est dû aux inquiétudes qu'on éprouve à l'étranger à l'égard de l'avenir des finances publiques égyptiennes, par suite du programme de réarmement de l'Egypte, des nouveaux impôts, etc.

Ces inquiétudes sont d'ailleurs partagées par le public boursier égyptien. On a pu assister, depuis quelques semaines déjà, à un fort recul de nos Fonds d'Etat. C'est que les

informations contradictoires qui paraissent dans les journaux, les rumeurs alarmistes qu'on ne dissipe pas suffisamment, etc., etc., entretiennent un état d'esprit inquiet qui se reflète inévitablement sur les cours de nos titres, et avant tout sur nos fonds d'Etat.

Heureusement qu'une déclaration catégorique de notre ministre des Finances, le Dr. Ahmed Maher, tant à l'intention du public égyptien que celui des marchés étrangers, a provoqué un certain soulagement. Néanmoins tant que le Gouvernement n'aura pas fait un exposé public et fidèle de son programme d'armement et de ses perspectives financières, le public boursier ne pourra regagner entièrement sa confiance.

Le marché a, dans son ensemble fléchi. Mais les différences sont minimes sauf pour les fonds d'Etat égyptiens. Quelques valeurs ont pu même réaliser une certaine avance.

## FONDS D'ETAT

Ce fut le compartiment le plus affecté. L'Unifiée clôture à Lst. 94 5/8 contre 95 5/8. La Privilégiée termine à Lst. 85 3/8 contre Lst. 88. Quant aux Bons du Trésor, ils reculent à L.E. 100 contre L.E. 102 1/8.

## BANCAIRES

La National Bank abandonne une demie livre à Lst. 33 1/2. Par contre l'action Crédit Foncier est légèrement plus ferme, terminant à frs. 624 contre frs. 621. Le dixième est plus faible à frs. 1240 contre 1255. Les obligations à lots demeurent fermes à frs. 311 contre frs. 310 3/4 pour l'émission 1903 et à frs. 293 1/2, inchangées, pour l'émission 1911.

La Banque d'Athènes a fait l'objet de nombreux échanges et reste demandée à frs. 9. Les Land Bank sont plus faibles. L'action termine à Lst. 3 21/32 contre 3 53/64 et la fondateur clôture à Lst. 33 1/4 contre 34.

## EAUX, TRANSPORTS ET CANAUX

La jouissance Eaux est inchangée à frs. 347. La United Nile Transport

a gagné une fraction à Lst. 1 3/32. Les obligations Suez gagnent quelques points à frs. 555 pour les 3% et à frs. 594 pour les 5%.

La part sociale Trams du Caire a reculé à frs. 61.

## FONCIERES ET IMMOBILIERES

L'action Cheikh Fadl perd une petite fraction à L.E. 3 25/32, la Gharbiéh Land est offerte à L.E. 1, contre L.E. 1 1/32. L'action Kom-Ombo a perdu quelques fractions à Lst. 6 21/64, la fondateur demeurant inchangée à Lst. 33.

L'Union Foncière d'Egypte reste assez ferme à Lst. 2 23/32.

L'action Cairo-Heliopolis termine à frs. 271 3/4 contre frs. 273 1/2. La fondateur fléchit à L.E. 10 3/32 contre L.E. 10 5/16.

La Delta Land est recherchée à Lst. 0 61/64, en perte toutefois d'une petite fraction. La New-Egyptian perd également une fraction à sh. 14/1 1/2. La Sidi Salem est offerte à Lst. 0 15/32.

## INDUSTRIELLES

La Salt and Soda était abondamment offerte. Le titre fléchit à sh. 37/6 3/4 contre sh. 38/9. Par suite de l'augmentation du capital réalisée cet hiver, le coupon serait légèrement inférieur à celui de l'année dernière.

La Port-Said Salt perd une fraction à sh. 43/-. L'Egyptian Markets recule à sh. 26/- contre sh. 26/9. L'Oilfields a réagi après l'avance de la semaine dernière. Le titre clôture à Lst. 2 33/64 contre Lst. 2 37/64.

Les valeurs sucrières demeurent fermes. L'ordinaire Sucrieries clôture à frs. 124 3/4, la privilégiée termine à frs. 114 1/4 contre frs. 113. La fondateur est recherchée à L.E. 2 27/32.

Mais c'est surtout la Filature Nationale qui a bénéficié d'une avance substantielle. Le titre clôture à Lst. 9 9/64 contre Lst. 8 63/64. L'action Ciment Tourah perd quelques piastres à P.T. 1.085.

## THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000  
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

# LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

## DU 4 AU 11 NOVEMBRE 1938

DÉSIGNATION DES VALEURS			4 nov. 1938	11 Nov. 1938	DÉSIGNATION DES VALEURS			4 nov. 1938	11 Nov. 1938
<b>FONDS D'ETAT</b>					<b>SOCIETES FONCIERES</b>				
Unifiée 4% .....	Lst.	95 5/8	94 5/8	Dom. Ch. Fadl, Act. ...	L.E.	3 7/8	3 25/32		
Privilégiée .....	Lst.	88	85 3/8	Gharb. Land Cy., Act. Frs.		1 1/32	1 v.		
Bons du Trésor 4½% ...	L.E.	102 1/8 ex.	100	Gharb. Land Cy., Fd. ...	L.E.	0 5/64	0 5/64		
Lots Turcs .....	Frs.	3	3	Anglo-Egypt. Land Allot.	L.E.	3 1/4	3 1/4 v.		
Trib. d'Eg. 3½% .....	Lst.	97 7/8	97 1/4	Sté Fonc. d'Egypte ...	Lst.	6 1/4	6 1/4		
Tribut. d'Eg. 4% .....	Lst.	100 exc.	100 exc.	Wadi Kom-Ombo, Act. Lst.		6 3/8	6 21/64		
				Wadi Kom-Ombo, Fd. ...	Lst.	33	33		
				Anglo-Belgian Cy. ....	Lst.	0 57/64	0 57/64		
<b>BANQUES</b>					<b>SOCIETES IMMOBILIERES</b>				
Crédit Agr. d'Egypte, Act.				Union Foncière .....	Lst.	2 47/64	2 23/32		
Ord. ....	P.T.	470	470 a.	Eg. Enter. et Dev. ....	L.E.	4 13/16	4 5/8		
National Bank .....	Lst.	34	32 1/2	Eg. Enter. et Dev. Fd. ...	L.E.	0 5/16	0 5/16		
Crédit Fon. Egypt. Act. Frs.		621	624	Cairo-Héliopolis .....	Frs.	273 1/2	271 3/4		
Crédit Fon. Fd. 1/10 ...	Frs.	1255	1240	Cairo-Héliopolis, Fd. ...	L.E.	10 5/16	10 3/32		
Crédit Fon. Ob. lots 1903, Frs.		310 3/4	311	Cairo-Héliopolis, Ob. ...	Frs.	529 a.	529 a.		
Crédit Fon. Ob. lots 1911 Frs.		293 1/2	293 1/2	Egypt. Delta Land .....	Lst.	0 31/32	0 61/64		
Crédit Fon. Obl. 3½% ...	Frs.	555	555	New-Egyptian Cy. ....	Sh.	14 4/1 1/2	14 1/1 1/2		
Crédit Fon. Ob. 3% .....	Frs.	479	479	Sté. Im. Gare Caire .....	L.E.	3 3/8	3 3/8		
Crédit Fon. Obl. 3½% Em.				Koubbeh Gardens .....	L.E.	1 17/32	1 17/32		
1937 .....	L.E.	94,80	94,50	Jairo Suburban Land ...	L.E.	2 7/8	2 15/16		
Banque d'Athènes .....	Frs.	9	9						
Sté. An. Belgo-Egyptien-				<b>SOCIETES INDUSTRIELLES</b>					
ne, Part Soc. ....	Frs.	34	34	Crown Brewery .....	Frs.	125 v.	125 v.		
Land Bank, Act. Ord. ...	Lst.	3 53/64	3 21/32	Cie. Frigorifique .....	L.E.	5 1/4	5 3/16		
Land Bank, Fond. ....	Lst.	34	33 1/4	Sté. Eg. Irrig., Act. ....	L.E.	0 11/32	0 11/32		
Land Bank, Ob. 3½% ...	Frs.	444 1/2	444 1/2 ex.	Manure Cy. ....	L.E.	1 15/32	1 15/32		
Land Bank, Ob. 4% ...	Frs.	68 excn.	68 excn.	Salt and Soda .....	Sh.	38/9	37/6 3/4		
Land Bank, Ob. 4½% 1930 P.T.		708	710	Port-Said Salt .....	Sh.	43/-	43/-		
Land Bank 5% 1926 .....	Lst.	102 1/2 ex	102 1/2 exc	Egyptian Markets .....	Sh.	26/9	26/- v.		
Land Bank 5% 1927 ...	L.E.	100 excn.	100 excn.	Anglo-Eg. Oilfields, Act. Lst.		2 37/64	2 33/64		
Banque Misr .....	L.E.	6 1/2 v.	6 1/2	Suc. et Raf. Eg., Ord. ...	Frs.	124 1/4	124 3/4		
Bq. Com. Grèce, Act. ...	Frs.	18 1/2 exc.	18 1/2 ex.	Suc. et Raf. Eg. Priv. Frs.		112 1/2	114 1/2		
Mortgage Bank of Pa-				Suc. et Raf. Eg. Ob. ....	Frs.	460	458		
lestine Act. Ord. ....	L.E.	5,50 exc.	5,50 exc.	Suc. et Raf. Eg., Fd. ...	L.E.	2 27/32	2 27/32		
Ob. 5% 1938-56 s. U.V.W. L.E.		95,50	95,50	Elect. Light & Pow .....	L.E.	17 3/4 exc	17 3/4 ex.		
Ob. 5% 1939-56 série X. L.E.		96,05	96,05	Elect. Light Pow Jss. ...	L.E.	13 3/4 exc	13 3/4 n.		
Ob. 5% 1941-56 série Y. L.E.		94,75	94,75	Industrie du Froid, Act. L.E.		5 5/16	5 5/16		
				Filature Nationale Ord. Lst.		8 63/64	9 9/64		
				Cairo Sand Bricks .....	Lst.	3 1/4	3 1/4		
				Imprimerie Misr .....	L.E.	7 1/4	7 1/4		
				Sté. Misr Egr. Coton ...	L.E.	4 1/16	4 1/16		
				Plâtrière Ballah .....	L.E.	9 3/4	9 3/4		
				Alexandria Pressing .....	Lst.	7 7/16	7 13/32		
				«Al Chark» Cie. Ass. sur					
				la Vie .....	L.E.	6 9/32	6 1/8 v.		
				Soc. Ciments Portland					
				Tourah .....	P.T.	1090	1085		
				Sté Misr Fil. et Tiss. Act. L.E.		5	5 1/8		
				The As. Cotton Ginners, Lst.		0 39/64	0 39/64		
				<b>HOTELS</b>					
Anglo-Am. Nile Cy. ...	Lst.	1 3/64	1 3/64	Gd. Hôt. Eg. Nung. ....	Lst.	16 7/16	16 7/16		
Aut.-Om. Caire, Act. ...	L.E.	3 23/32	3 23/32	Gd. Hôt. Ob. Série A. ...	Lst.	104 excn.	104 excn.		
Aut.-Com. Caire, Fd. ...	L.E.	0 3/8	0 3/8	Up. Eg. Hot., Nouv. ...	L.E.	1 15/32	1 3/8		
Menzaleh Canal, Act. ...	P.T.	168 excn.	168 n.	Up. Eg. Hot., Ob. 5% ...	L.E.	86	86 1/4		
Ch. Fer Kéneh, Act. ....	Lst.	25 21/32	25 21/32	Egyptian Hot., Ord. ....	Lst.	1 31/64	1 31/64		
United Egypt. Nile .....	L.E.	1 1/32	1 3/32	Egyptian Hot., Priv. ...	Lst.	8 7/8 v.	8 3/4 v.		
Ob. Suez 3% 2e. série ...	Frs.	553	555						
Suez 5% .....	Frs.	585	585						
Trams Alex., Div. ....	Frs.	558	594						
Trams Alex., Act. Jouis. Frs.		227 v.	227 v.						
Trams Alex., Ob. 4% ...	Frs.	21 1/2	21 1/2						
Trams Caire, Parts Soc. Frs.		480 excn.	480 excn.						
Ob. Suez 3%, 3e. série ...	Frs.	63	61						

# LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

## DU 4 AU 11 NOVEMBRE 1938

DESIGNATION DES VALEURS	4 nov. 1938	11 Nov. 1938	DES VALEURS DESIGNATION	4 nov. 1938	11 Nov. 1938
Empr. Municipal 1902 ... Lst.	100	100	Delta Lt. Rys., Priv. ... Lst.	0 25/32	0 25/32
Empr. Municipal 1919 ... L.E.	101 exc.	101 1/16	Alexandria Ramleh ..... Lst.	0 15/16	0 15/16
Land Bank Act. .... Lst.	3 21/32	3 5/8	Trams Alex., Div. .... Frs.	220	220
Land Bank, Fond. .... Lst.	33 1/2	33 1/2	Trams Alex., Jouiss. ... Frs.	21	21
Land Bank Obl. 3 1/2% ... Fra.	435	426	Trams Alex., Obl. 4% ... Frs.	480 exc.	480 exc.
Land Bank, Obl. 4% ... Frs.	68 1/2 ex.	68 1/2 ex.	Press. et Dépôts Act. ... L.E.	14 13/32	14 5/16
Commercial Bank ..... Lst.	2	2	Presses Libres ..... L.E.	8 7/16	8 7/16
Alexandria Water ..... Lst.	14 13/16	14 1/16	Net et Pressage ..... L.E.	7 9/32	7 3/8
Béhéra, Ord. .... L.E.	10	10	Alex. Pressing ..... L.E.	7 5/16	7 7/16
Béhéra, Priv. .... Lst.	5 1/16	5 3/32	Bonded War., Ord. .... Lst.	6 3/16	6 3/16
Urb. et Rurales ..... Lst.	2 1/4	2 1/4	Bonded War., Priv. .... Lst.	5 1/4	5 1/4
Urb. et Rurales, Fond. ... Lst.	0 1/4	0 1/4	Filature Nationale, Act. Lst.	9 v.	9 3/32
Union Foncière ..... Lst.	2 13/16	2 3/4	Salt and Soda ..... Sh.	45/-	37/4 1/2
The Gabbarry Land ..... L.E.	2 1/16	1 31/32	Port-Said Salt ..... Sh.	43/-	42/9
La Gérance Imm. .... L.E.	3 3/4	3 3/4	Ass. Cotton Ginners ... Lst.	0 19/32	0 19/32

### ETABLISS. OROSDI-BACK

L'assemblée qui s'est tenue le 29 octobre a adopté à une très grande majorité toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration. Elle a notamment approuvé les comptes et nommé administrateur M. Gougard; de plus, elle a révoqué de ses fonctions d'administrateur M. Adolphe Back de Surany, et réservé jusqu'à la prochaine assemblée générale, le quitus à la succession de M. Leopold Back, administrateur directeur général décédé.

Le président, M. Bonier a fait prévoir pour l'exercice en cours, la reprise des dividendes et la continuation de la distribution de jetons de présence.

M. Monnot des Angles, l'administrateur judiciaire qui, a été nommé par le président du Tribunal de commerce pour vérifier la régularité des pouvoirs, assistait à l'assemblée, mais n'a pas pris part aux débats.

Il ressort de la discussion que le différend qui a donné lieu à la nomination de l'administrateur judiciaire, porte sur la légalité de la distribution de jetons de présence à l'occasion d'assemblées ordinaires annuelles.

Cette pratique, qui est d'usage courant en assemblée générale extraordinaire, mais qui est tout-à-fait exceptionnelle en assemblées générales ordinaires (pour lesquelles aucun quorum n'est requis sur seconde convocation), a pour effet, sinon pour but, de grouper entre les mains du Conseil un nombre de pouvoirs qui, à eux seuls, suffisent à assurer l'approbation des comptes.

Il sera intéressant de constater dans quel sens évolue la jurisprudence

## AUTOUR DU CANAL DE SUEZ

(Suite de la page 5)

D'autre part, plus que l'Italie et que tout autre pays, la Grande-Bretagne a intérêt à une réduction importante du tarif. Les navires britanniques transitant le Canal occupent la première place avec un pourcentage de plus de 47 o/o. On se rappelle les démarches faites pendant plusieurs années par les armateurs anglais pour amener une révision du tarif. Or, ayant le 50 o/o des actions, et une large représentation au sein du Conseil de la Compagnie la Grande-Bretagne est donc la seule à même de provoquer une décision dans ce sens, si elle jugeait la chose réellement possible.

Nous ne croyons donc pas, qu'une représentation de l'Italie au Conseil puisse changer cet état de choses.

Il ne faut pas oublier, également, que les actions détenues par la Grande-Bretagne, ne lui ont pas été vendues eu égard à l'importance de son trafic par le Canal, mais que cet achat a été réalisé en 1875, à la suite des difficultés financières auxquelles était en but l'Egypte, propriétaire à cette époque de la moitié du capital de la Compagnie de Suez.

dans ce domaine qui se rattache de près à la «défense de l'Épargne» et qui jusqu'à présent, n'a pas donné lieu à l'intervention du législateur.

Dans ces conditions, il ne faut pas placer le droit de représentation au Conseil de la Cie sur le plan de la proportion dans le trafic. Car l'Allemagne serait alors également en droit de faire les mêmes revendications, ainsi que la Hollande ou tout autre pays participant d'une manière tant soit peu importante dans le trafic du Canal.

Nous pensons plutôt que les revendications italiennes ont surtout pour bases des problèmes d'ordre politique. Avant la conquête de l'Abyssinie, l'Italie a un nouveau territoire colonial à défendre. Elle est donc anxieuse de se garantir, dans la mesure la plus large, un accès facile à ses colonies. Par une représentation au Conseil, elle estimerait pouvoir mieux sauvegarder la neutralité du Canal. C'est là, croyons-nous, les véritables raisons de ses revendications qu'elle essaye de justifier par un accroissement de son trafic et par des raisons d'ordre financier.

Or, le statut même du Canal sauvegarde sa neutralité et la Grande-Bretagne fut une des premières à le proclamer lors des graves événements qui se sont déroulés au cours des dernières années.

Les craintes de l'Italie sont donc injustifiées. Dans ces conditions ses revendications perdent de leur valeur et il serait bien difficile d'y faire droit.

L. Neuman.

# LA REVUE COTONNIERE

## RESUME DU MOUVEMENT DES PRIX

Echéance.	Clôture		Clôture. de l'année passée.	Maximum	Minimum
	10/11/38.	3/11/38.			
<i>Sakel.</i>					
Novembre	13.76	14.19	14.54	14.35	13.75
Janvier	14.18	14.52	14.07	14.60	14.11
Mars	14.34	14.67	13.86	14.78	14.33
<i>Giza 7.</i>					
Novembre	13.89	14.32	11.81	14.46	13.85
Janvier	14.07	14.38	11.82	14.55	13.95
Mars	14.15	14.37	11.89	14.58	14.05
Mai	14.17	14.35	12.00	14.58	14.11
<i>Haute-Egypte.</i>					
Décembre	11.04	11.22	9.61	11.28	10.93
Février	11.10	11.20	9.63	11.30	10.98
Avril	11.14	11.19	9.66	11.28	11.00
Juin	11.12	11.13	9.71	11.26	11.00
Octobre	10.66	10.63	10.04	10.75	10.49

## NEW-YORK

10/11/38.	Décembre	8.51	—	Mai	8.24
3/11/38.	"	8.54	—	"	8.26
l'année passée.	"	7.85	—	"	7.96

## LIVERPOOL

Giza 7.	Janvier 10/11/38.	7.77	—	3/11/38.	7.84
Haute-Egypte.	"	6.28	—	"	6.35
Américain.	"	4.74	—	"	4.82

Jeudi, le 10 novembre 1938.

## CONTRATS

La tendance haussière qui marquait la dernière partie de la semaine passée fut encore accentuée à la première séance de la semaine en revuë grâce à l'appui actif des haussiers et aux achats d'arbitrage du Giza contre des ventes d'Ashmouni, stimulés par des estimations privées réduites de la récolte du Giza 7 et par l'impression que l'estimation révisée du Gouvernement devant être publiée lundi ne dépasserait pas 7,000,000 de cantars. Un peu de terrain fut

subséquentement perdu par suite de ventes en couverture et de réalisations sur des dépêches faibles de New-York et la réponse hésitante de Liverpool à la hausse ici, mais une petite demande du commerce apparut alors amenant de nouveaux achats de la spéculation, et les contrats étant encore une fois en quantité très limitée, les prix remontèrent bientôt à leur précédent niveau.

Cependant, après la publication du rapport officiel de la récolte, le marché faiblit. L'estimation réduite de 500,000 cantars le chiffre d'Octobre, comme suit :

Variété :	7 Novembre	3 Octobre
	Cantars	Cantars
Sakellaridis .....	?	301.000
Giza 7 .....	1.821.000	?
Autres cotons à longue-soie ....	719.00	2.515.000
Cotons à soie-moyenne .....	193.000	200.000
Cotons à soie-courte .....	4,467.000	4.675.000
Scarto :	7.200.000	7.691.000
	150.000	160.000
Total :	7.350.000	7.851.000

Ceci désappointa les haussiers d'une révision plus sévère, sur qui avaient acheté en prévision tout pour les variétés à longue-

soie, et une forte réaction s'ensuivit sur des liquidations et des ventes en transfert d'arbitrage du Giza contre l'Ashmouni. Sur de nouveaux achats du commerce, la résistance grandit, mais à la séance suivante, la baisse augmenta quand on reprit les ventes en réduction des engagements acheteur avant la quatrième estimation de la production du Département de l'Agriculture des Etats-Unis. Celle-ci (12.125.000 balles contre 12.212.000 balles en Octobre) fut bien au-dessous de la moyenne prévue, les marchés ayant escompté une légère augmentation de l'estimation précédente par suite des conditions climatériques favorables ayant prévalu pendant tout le mois d'Octobre, et après publication du rapport on enregistra de fortes hausses à New-Orleans et à Liverpool (New-York était fermé pour les élections). Ainsi encouragé le marché à Alexandrie reprit vigoureusement sur des couvertures de découvert et des achats en remplacement à la hausse, mais des ventes en couverture si firent alors remarquer, et la demande du commerce étant de nouveau petite, tout le terrain gagné fut subseqüemment perdu. Ce matin cependant, après une ouverture lourde, causée par les liquidations de positions acheteur, le marché reprit avec l'aide d'achats pour l'exportation éparpillés, attirés par les prix bas, et le ton fut plus ferme à la clôture.

L'estimation officielle révisée de la production locale donne dans l'ensemble un rendement de 3.03 cantars par feddan pour les cotons à longue-soie : une diminution de 10 o/o exactement du chiffre d'Octobre. Le rendement du Sakel n'est pas spécifiée, mais il a été calculé à 2.28 cantars il y a un mois et est maintenant probablement estimé à 2.06 cantars environ. Le rendement du Giza 7 n'est également pas indiqué dans l'estimation, mais le chiffre de la production divisé par l'acréage le porte à 3.17 cantars. Le rendement des autres variétés à longue-soie (Maarad, Giza 26 et Sakha 4) est estimé à 3.42 cantars en moyenne. Le rendement des cotons à soie-moyenne (Fouadi, Giza 3, Giza 12 et autres variétés non classifiées) est porté à 3.74 cantars (contre 3.87 cantars en Octobre) et celui des variétés à soie-courte (Ashmouni et Zagora pris ensemble) à 5.00 cantars (contre 5.23 cantars en Octobre). Le tableau suivant montre les rendements comparés pour les quatre dernières saisons

Variété	1938-39 Cantars	1937-38 Cantars	1936-37 Cantars	1935-36 Cantars	1934-35 Cantars
Sakel .....	2.06	3.45	3.21	3.03	2.47
Giza 7 .....	3.17	4.74	4.64	4.69	3.47
Autres cotons à longue-soie .....	3.42	4.41	3.94	4.36	3.43
Soie-moyenne .....	3.74	5.15	5.21	4.03	3.26
Soie-courte .....	5.00	6.20	5.91	5.84	5.67
Moyenne .....	4.04	5.47	5.19	5.11	4.36

En ajoutant le report d'Alexandrie à la récolte telle qu'elle est indiquée maintenant, l'approvisionnement total probable pour la saison courante (non compris le scarto et le report de l'intérieur) est d'environ 8.680.000 cantars, et les haussiers font ressortir fortement le fait que ce chiffre est de 2 1/2 millions de cantars plus petit que celui de l'année passée et qu'il est, de plus, de 3/4 de million de cantars inférieur à la quantité exportée et consommée localement en 1937/38. Cependant, une analyse plus minutieuse des chiffres, montre que tandis que la position des cotons à soie-courte est indubitablement solide, celle des variétés à longue-soie l'est beaucoup moins. L'approvisionnement indiqué comprend 550.000 cantars Sakel, 2.124.000 cantars Giza 7, 550.000 cantars autres variétés à longue-soie et 5.210.000 cantars cotons à soie-courte. En 1937/38 le total exporté comprenait 5.810.000 cantars Ashmouni et Zagora, et la plus grande partie des 510.000 cantars consommés dans le pays, était composée de ces variétés. Ainsi, l'approvisionnement probable cette année des cotons à soie-courte est d'environ 1.000.000 de cantars plus petit que le chiffre des besoins de l'année passée, et bien que les embarquements à ce jour soient maintenant de 400.000 cantars inférieurs à ceux de l'année dernière à la même époque, la situation statistique en ce qui concerne ces variétés reste tout à fait haussière. D'un autre côté les exportations de Sakel de la saison passée se montaient à 340.000 cantars, ce qui est le 60 o/o seulement de l'approvisionnement de la saison actuelle. Les embarquements de Giza 7 de l'année dernière étaient de 2.125.000 cantars, ce qui est presque exactement l'approvisionnement prévu maintenant, mais les exportations de ce coton à ce jour sont en moyenne le 65 o/o seulement de celles de l'année dernière à la même époque, et cette moyenne laissera un excédent de quelques 750.000 cantars à la fin de la saison. Les exportations des autres variétés à longue-soie se montèrent l'année passée à 510.000 cantars; leur approvisionnement cette saison dépasse cette quantité d'une marge appréciable.

La demande de la filature a quelque peu augmenté cette semaine. Il y a une demande assez

active pour embarquement prompt de la part du Lancashire et du Continent pour les hauts grades du Giza 7 ainsi que pour les autres variétés à longue-soie, tandis qu'un petit nombre d'affaires en Ashmouni est conclu avec le Lancashire, le Continent, le Japon et les Indes. De plus il y a une meilleure demande pour le Giza 7 pour embarquement éloigné jusqu'en Février. Mais la demande en général est encore très loin d'être bonne, et les ordres sont certainement de dimensions insuffisantes pour soutenir le marché devant un poids important provenant de ventes. Les ventes en couverture et en fixation continuent cependant à faire seulement une pression modérée et intermittente, tandis que les acheteurs les plus forts, bien que n'étant pas disposés à augmenter leurs positions, sont encore des détenteurs déterminés croyant que la tendance des prix de l'américain est haussière et que les filateurs, quand ils seront finalement forcés d'acheter, paieront les prix des cultivateurs. La probabilité de toute baisse plus grande de l'américain semble certainement éloignée. L'approvisionnement total de ce coton, en se basant sur l'estimation la plus récente de la récolte, est de 25.777.000 balles, ce qui est le plus grand chiffre depuis 1932/33. Cependant en déduisant de cette quantité le stock du prêt du Gouvernement de la saison passée de 7.000.000 de balles environ et plus de 2.250.000 balles accumulées pendant cette saison, l'approvi-

sionnement libre total aux prix actuels est de 16.500.000 balles seulement, et on livre encore le coton pour le nouveau prêt à la moyenne de 350.000 balles environ par semaine. On croit généralement qu'il serait nécessaire d'une hausse de bien au-dessus de 9 cents pour arrêter le mouvement et amener les cultivateurs à vendre plus librement, et que, à moins que ce prix ne soit atteint, l'accumulation totale du prêt sera de 11.000.000 de balles à fin Décembre. Si cela est le cas et qu'aucune livraison n'est faite subseqüemment, l'excédent libre à la fin de la saison, en se basant sur la moyenne de la consommation mondiale de l'année dernière (10 millions 930.000 balles) sera alors de 3 3/4 millions de balles seulement. Ainsi, aussi baissiers que soit la perspective pour un avenir prochain, la perspective immédiate est pour une hausse des prix, au moins jusqu'au niveau auquel le coton du prêt de cette année sera amorti et vendu. Il reste à voir quelle justification il pourrait y avoir pour la théorie qu'une reprise de la demande pour nos cotons, aux mêmes prix que l'américain, sera le commencement d'un relâchement du mouvement de rétention. Actuellement cependant, il semble qu'il y ait peu d'espoir d'une véritable extension du commerce dans un avenir immédiat, et en attendant les frais pour les stocks de coton sont en train de s'accumuler.

#### DISPONIBLE

Le marché du disponible a été assez actif cette semaine, mais la demande s'est limitée surtout aux plus hauts grades du Giza 7, du Sakel et du Maarad, et avec l'Ashmouni en une demande relativement petite et le Zagora négligé les ventes se sont montées en moyenne à 2.400 balles seulement par jour.

## BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE

EN ÉGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1928

Capital souscrit. . . L.E. 1.000.000

Capital versé . . . . . „ 500.000

Réserves au 30 Juin 1937 : L.E. 33578

Siège Social au Caire: 45, Rue Kasr-EI-Nil

Agence au Mousky: 18, Rue Bibars, Hamzaoul

Siège à Alexandrie: 10, Rue Stamboul

TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE  
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

# COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

## BULLETIN HEBDOMADAIRE

No. 2770

Alexandrie, Jeudi à Midi le 10 Novembre 1938

	COTON											
	Arrivages	EXPORTATIONS										STOCK
		Angleterre		Continent		Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL		
Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Cantars	
Cette semaine...	331.537	7.635	56.027	9.395	69.550	3.775	27.916	954	7.038	21.759	160.531	2.854.620 §
Même sem. 1937..	441.723	9.411	69.243	8.667	64.580	5.268	31.591	1.032	7.600	23.378	173.014	2.058.392 *
» » 1936..	339.529	14.860	108.977	16.414	121.429	7.561	48.248	1.648	12.102	39.483	290.756	2.487.800 †
Dep. 1 <sup>er</sup> Sept. 1938	2.692.231	55.696	408.428	99.910	738.393	26.917	198.788	2.424	17.838	184.947	1.363.447	—
Même époque 1937	3.646.263	89.150	655.986	140.216	1.036.529	26.720	197.416	6.723	49.395	262.809	1.939.326	—
» » 1936.	3.775.327	91.706	671.917	105.181	776.668	39.294	282.060	6.241	45.770	241.422	1.776.415	—

Y compris stock § au 1<sup>er</sup> Septembre 1938 Crs 1.525.830 \* au 1<sup>er</sup> Sept. 1937 Crs. 351.455 † au 1<sup>er</sup> Sept. 1936 Crs. 488.888  
 Consommation locale du 1<sup>er</sup> Septembre 1938 au 26 Octobre 1938, Achmouni Cantars 11.063, Zagora 14.398, Divers 2.026.  
 Total Cantars 27.487 ; en outre Crs. 2.610 ont été réexpédiés à l'intérieur du pays. Ensemble 30.097 à déduire du stock.  
 Consommation à l'intérieur du pays du 1<sup>er</sup> Septembre 1938 au 26 Octobre 1938 Cantars 57.479.  
 N.B. En dehors des Exportations ci-dessus il a été exporté par d'autres ports 11 cantars.

	GRAINES DE COTON					TOURTEAUX		HUILE de GRAINES de COTON	
	Arrivages	EXPORTATIONS				STOCK	Arrivages	Export.	Export.
		Angleterre	Continent	Divers	TOTAL				
Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Tonnes	Tonnes	Tonnes	
Cette semaine...	88.784	26.943	4.200	—	31.143	618.733 §	500	—	278
Même sem. 1937..	184.005	38.369	—	—	38.369	792.826 *	2.691	7.498	—
» » 1936..	136.427	86.074	8.796	—	94.870	822.105 †	2.461	2.710	—
Dep. 1 <sup>er</sup> Sept. 1938	1.074.294	453.857	13.449	—	467.306	—	10.994	15.940	1.527
Même époque 1937	1.489.656	725.568	18.078	—	743.646	—	16.050	31.169	150
» » 1936.	1.635.970	809.965	8.796	—	818.761	—	12.863	25.329	—

Y compris Stock § au 1<sup>er</sup> Septembre 1938.-Ard. 41.745 \* au 1<sup>er</sup> Septembre 1937-Ard. 46.816 † au 1<sup>er</sup> Sept. 1936 Ard. 4.896  
 Consommation locale du 1<sup>er</sup> Septembre 1938 au 2 Novembre 1938 environ Ard. 197.053 (3) à déduire du stock.

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons, la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

	FÈVES					ORGES		
	Arrivages		EXPORTATIONS			STOCK	Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Angleterre	Continent	TOTAL			
Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	
Cette semaine .....	227	965	—	21	21	55.576	1.020	—
Même semaine 1937.....	879	1.012	12	—	12	45.986	—	—
A partir du 1 <sup>er</sup> Avril 1938.....	36.536	13.392	532	820	1.352	—	157.407	22.789
Même époque 1937.....	33.502	13.065	316	720	1.036	—	108.957	117.703
Stocks au 1 <sup>er</sup> Avril 1938	Ard.	7.000					Ard.	4.000
Stocks au 1 <sup>er</sup> Avril 1937	Ard.	455					Ard.	21.613

	BLÉS			LENTILLES		MAIS		OIGNONS	
	Arrivages			Arriv.	Export.	Arriv.	Export.	Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Export.						
Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Crs 108Ok	Crs.108Ok	
Cette semaine .....	8.662	3.342	—	210	—	404	—	80	—
Même semaine 1937.....	10.263	6.200	—	361	19	402	—	8.016	2.352
A partir du 1 <sup>er</sup> Avril 1938.....	455.441	330.582	253	11.300	51	49.107	1.385	1.097.761	800.853
Même époque 1937.....	600.894	284.183	57.078	11.032	129	109.570	67.889	1.023.831	941.474

Stocks au 1<sup>er</sup> Avril 1938 Ard. 6.500 au 1<sup>er</sup> Déc. 1937 Ard. — au 1<sup>er</sup> Mars 1938 Crs. —  
 Stocks au 1<sup>er</sup> Avril 1937 Ard. 7.075 au 1<sup>er</sup> Déc. 1936 Ard. — au 1<sup>er</sup> Mars 1937 Crs. —

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1<sup>er</sup> Avril, pour les Maïs le 1<sup>er</sup> Déc. pour les Oignons le 1<sup>er</sup> Mars

# LA PAGE DU COMMERÇANT

## Constitutions de Sociétés

Entre MM. Frederick G. Thomas et Aldo Polzi et un commanditaire, il a été constitué une Société en commandite simple, sous la raison sociale «F.G. Thomas & Cie.». Objet: commerce d'achat, vente et exportation de graines de coton et de toutes sortes de céréales. Durée: 3 années à partir du 1er mai 1938. Siège: Alexandrie. Montant de la Commandite: L.E. 2.150. Signature sociale: à Frederick G. Thomas.

\*\*\*

Entre M. F. Delcore et un commanditaire, il a été constitué une Société en commandite simple, sous la raison sociale «Delcore & Cie.». Objet: Commerce des armes et articles de sport. Durée: 3 ans à partir du 1er juillet 1938. Siège: Le Caire. Capital: L.E. 150. Signature sociale: à M. F. Delcore.

## Modifications

Par suite d'un acte sous seing privé en date du 14 mai 1938, il a été apporté à l'acte d'association de la raison sociale «Al. N. Saraffy & Cie.», les modifications suivantes: M. Constantin Saraffy, fils de Nicolas, est également autorisé à gérer, administrer et signer pour la raison sociale indiquée ci-dessus, sauf toutefois en ce qui concerne la contraction d'emprunt, et la représentation exclusive d'automobiles. Dans ces cas, la signature conjointe des deux associés gérants demeure nécessaire.

## Dissolution

La Société en commandite simple «G. E. Debbas & Co.», ayant siège à Alexandrie et pour objet le commerce de coton et graines de coton, a été dissoute d'un commun accord des associés, à partir du 30 septembre 1938.

Le Sieur Gabriel E. Debbas, demeurant le propriétaire exclusif des activités sociales, a été nommé seul liquidateur de la Société dissoute avec les pouvoirs les plus étendus.

\*\*\*

La Société en nom collectif formée entre les Sieurs Georges Lourandos et Georges Mavromatis, sous la raison sociale «Georges Lourandos et Georges Mavromatis» et sous l'enseigne «Lourandos Bar», a été dissoute à partir du 7 septembre 1938.

Le Sieur Georges Lourandos ayant racheté la part active et passive du Sieur Georges Mavromatis est devenu unique propriétaire de la Société, en ayant assumé tout l'actif et tout le passif.

La société en commandite simple formée sous la raison sociale «F.G. Thomas & Cie.» a été dissoute avant

terme, à partir du 30 avril 1930, et la liquidation complètement réalisée.

\*\*\*

La Société en nom collectif «Mouzouris Frères» a été dissoute en date du 30 juillet 1937. Les Sieurs Dimitri Mouzouris et Eustrate Mouzouris ayant cédé leurs quotes-parts respectives dans les activités mobilières de la dite Société à MM. Mouzouris et Elie Mouzouris, ces derniers sont devenus les seuls et exclusifs propriétaires de la Société, dont le siège se trouve à Alexandrie.

\*\*\*

La Société en commandite simple Jack Albert Sasson, Pinto & Cie., a été dissoute à partir du 1er novembre 1938.

Le Sieur Maurice J. Pinto est nommé seul liquidateur de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus.

## Dépôts de bilan

Raison Sociale Menasce Amzalek & Cie., administrée britannique, Siège au Caire, 9, rue Maghraby. Bilan déposé le 3 novembre 1938. Date cessation paiement: 20 octobre 1938. Actif: P.T. 92.869. Passif: P.T. 133.276.

## Concordat

Par jugement du 31 octobre 1938 du Tribunal Mixte de Mansourah, le con-

cordat préventif intervenu entre le Sieur Aziz Abou Hamad et ses créanciers, a été homologué.

## Faillites

Par jugement du 7 novembre 1938 du Tribunal Mixte d'Alexandrie, le Sieur Vita Alphandary, demeurant, rue Saik El Kheit, Alexandrie, a été déclaré en faillite. Date cessation paiement: 22 août 1938.

\*\*\*

Par jugement du 5 novembre 1938 du Tribunal Mixte du Caire, le Sieur Hosni Ibrahim El Sabee, épiciier, demeurant à Assiout, a été déclaré en faillite. Date cessation paiement: 15 novembre 1938.

\*\*\*

Par jugement du 5 novembre 1938 du Tribunal Mixte du Caire, la raison sociale M. D. Didio & Cie., demeurant, 3 rue Boustan, Le Caire, a été déclarée en faillite. Date cessation paiement: 12 janvier 1938.

\*\*\*

Par jugement du 5 novembre 1938 du Tribunal Mixte du Caire, le Sieur Kamel Nasrat, entrepreneur, demeurant rue Serag El Dine (Faggala) au Caire, a été déclaré en faillite. Date cessation paiement: 22 octobre 1938.

# BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions-Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE ..... L.E. 200.000  
CAPITAL VERSE ..... L.E. 160.000

Siège Social: Le Caire, 147, Rue Emad el Dine

Téléphones: Direction: Nos. 54700 et 55410  
Portefeuille, Change No. 41671

Succursale: à Alexandrie, 17, Rue Stamboul

Téléphones: Direction: No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements: No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197, Titres, Positions: No. 24637.

## TOUTES OPERATIONS DE BANQUE:

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets; Dépôts à Vue et à Echéance fixe; émission de chèques et Lettres de Crédit sur les principales villes de l'Egypte et de l'Etranger, etc., etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse. Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B. — Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

# REVUE DE MARCHÉ DE GROS

Le 11 novembre 1938.

Les marchés dirigeants demeurèrent calmes, mais avec des prix soutenus, particulièrement sur les bourses des sucres.

Notre place est généralement calme, avec des prix satisfaisants, sauf pour les farines étrangères dont les cours ont enregistré une forte baisse.

## FARINES ET BLES

La cote à Chicago demeure inchangée à 63 7/8 cents. Celle de Liverpool est légèrement plus faible à sh. 4/3 3/8 contre 4/5 3/8.

La sécheresse dans la zone d'hiver cause, cependant, quelque inquiétude et l'on rapporte que la germination du blé semé tardivement est pauvre. Les fermiers pourraient abandonner les cultures non réussies pour avoir droit au bénéfice de la loi sur la réduction d'acréage. La demande de blé aux Etats-Unis et de la part des consommateurs de l'étranger reste lente mais quelques achats furent provoqués par des bruits suivant lesquels l'Administration ferait un effort déterminé pour faire hausser les prix avant les élections.

En Grande-Bretagne, la demande de blé de la part des meuniers a été modérée. Elle comprend un chargement de Manitoba et quelques cargos de blé australien. Les ventes de blé français s'élevèrent à 75.000 tonnes.

\*\*\*

Les prix locaux de la farine étrangère ont subi une forte baisse.

La farine australienne non dédouanée cote Lst. 7.6/3 pour le Brilliant Brand contre Lst. 8.5/-. Les autres marques valent Lst. 6.17/6. Le Charbick City vaut Lst. 7.-/-.

La marchandise dédouanée est traitée à Lst. 6.15/- contre Lst. 8.-/-, plus des droits de douane de P.T. 1.310 contre 1.265.

La farine américaine non dédouanée vaut Lst. 12.-/- pour le Gold Medal contre Lst. 14.-/- la semaine dernière, et Lst. 12.12/6 contre Lst. 14.5/- pour le Northern King.

La marchandise dédouanée cote P.T. 176 pour le Gold Medal et P.T. 178 pour le Northern King, sans changement.

Le stock de farines dans les Boudé d'Alexandrie est de 7.721 sacs

contre 9.254 sacs de la semaine dernière. Celui de Port-Saïd est de 50.670 sacs contre 52.005 sacs.

Chez nous la semaine fut aussi calme que la précédente mais en dépit d'une demande de la part de la minoterie, réduite à sa plus faible expression, les prix du blé ont pu se maintenir aux mêmes niveaux grâce aux arrivages tout à fait insignifiants de ces huit derniers jours. Les envois de l'intérieur sont réglés d'après les besoins de la consommation, qui sont très limités pendant ce mois et de manière à ne pas faire pression sur le marché. La minoterie, dont la production n'est vendue qu'en partie depuis quelques jours, intervient très peu dans le marché et pour de petites quantités. On consomme peu de pain en ce moment car les indigènes le remplacent volontiers par le riz, les dattes et les pommes de terre douces, qu'ils achètent à un très bas prix. Le pain est l'article le plus cher.

Les arrivages de la semaine se sont élevés à 8.542 ardebs seulement dont 1.645 ardebs de blé béhéri et 6.897 ardebs de blé saïdi. Les quantités offertes au marché des céréales ont obtenu les prix suivants : Hindi saïdi moyen P.T.

165 l'ardeb de 150 kilos, Baladi saïdi P.T. 155. Hindi Béhéri P.T. 160 et Baladi Béhéri P.T. 150 l'ardeb de 150 kilos.

## SUCRES

La cote à New-York demeure stationnaire à 204 cents, alors que celle de Londres, plus ferme avance à sh. 5/7 contre 5/4 1/4.

On prévoit une réunion de la Conférence Internationale du Sucre pour le début du mois de décembre prochain.

\*\*\*

Chez nous, la semaine a été caractérisée par une tendance plus soutenue de ce marché, qu'il faut attribuer aux cotations plus fermes de Java et à une certaine amélioration de la demande pour sucre disponible.

Les perspectives sur notre place deviennent plus favorables, car en même temps que les cours à l'origine tendent à se raffermir graduellement, les stocks de sucre à Port-Saïd se réduisent assez rapidement. Avec l'absence de gros arrivages et les ventes de cette semaine d'environ 1.500 tonnes, achetées, croit-on, pour compte de la Société des Sucreries, l'offre de sucre disponible pour le transit diminuera très appréciablement. Nous

# BANQUE MISR

## SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Siège Social : Au Caire, Rue Emad-El-Dine

Succursales : A Alexandrie, Rue de Stamboul

### AGENCES et BRANCHES

Mousky (Caire) et Rod el Farag (Caire), Mansourah, Tantah, Méhalla Kébir, Benha, Mit Ghamr, Chébine El Kom, Zagazig, Fayoum, Béni-Souef, Maghagha, Béni Mazar, Minia, Béba, El Fachn, Dairout, Mallawi, Assiout.

LA BANQUE MISR FAIT TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

sommes encore bien au-dessous du niveau de la source, car tandis que Java demande pour le chargement Novembre/Décembre, Lst .6 10/-, 6 12/6 par tonne cif Port-Saïd, on vend ici la marchandise prompte à Lst. 6 5/- la tonne rendue franco Bonded. Tout laisse prévoir que cet écart ne tardera pas à disparaître. On s'attend à une reprise prochaine des affaires avec la Syrie et la Palestine, dont les achats sont, en ce moment, très limités.

Il y a lieu de signaler un bon mouvement dans le marché du sucre égyptien par suite de la bonne demande dont il fut l'objet pour la consommation locale.

Les prix pour les ventes au détail sont les suivants :

Sucre granulé-raffiné P.T. 240 le sac de 80 okes, concassé P.T. 224 le sac de 64 okes et tablettes P.T. 80 la caisse de 20 okes, soit P.T. 3, 3 1/2 et 4, l'oke respectivement.

**RIZ**

Une tendance plus ferme a prévalu cette semaine, dans le marché du riz et plus particulièrement pour la marchandise disponible et les livraisons rapprochées, qui font une prime assez importante sur le contrat Janvier-Mars.

Les stocks des rizeries étaient nuls et il faut faire face à une certaine demande pour l'exportation et pour embarquement immédiat. Les engagements pris portent sur les quelques prochaines semaines, de sorte que les prix de la marchandise prompte se maintiendront fermes pendant quelque temps. Le riz glacé vaut P.T. 85 le sac de 100 kilos. Pour la livraison Janvier/Mars on demande P.T. 83 et le cargo P.T. 76 le sac de 100 kilos.

Le riz paddy est un peu plus ferme. Le prix de P.T. 450 par dariba franco villages a été payé pour marchandise prompte.

D'une manière générale la semaine a été bonne, du point de vue du chiffre d'affaires et des prix.

La demande de riz de Rangoon disponible pour le transit a été très limitée. On est stationnaire à Lst. 8 7/8 la tonne franco Bonded Port Saïd.

Les cotations de l'origine n'ont pas signalé de changements.

Le Steel No. 3 pour expédition Novembre est offert à Lst. 9.— la tonne cif. Port Saïd.

**SACS VIDES**

Les changements, depuis la semaine dernière, sont de peu d'im-

portance et dans l'ensemble, le marché s'est soutenu aux environs des prix d'il y a huit jours, notwithstanding les cotations légèrement plus faciles de Calcutta. Pour les lbs. 3 les fabricants demandent 83/- 84/- d. les 100 sacs cif Suez, ce qui n'influence guère notre place, où l'on continue à les offrir à P.T. 4 2/40 - 4 3/40 le sac dédouané franco Bonded Suez. La demande de sacs à coton étant très limitée en ce moment, leur prix pourrait difficilement résister à la pression des ventes que l'on remarque depuis quelques jours.

Les sacs à oignons sont inactifs et stationnaires à 46 paras. L'origine les offre à 21/3 les 100 sacs cif Suez.

Les sacs à graine et à céréales sont toujours bien demandés et nous les retrouvons à peu près aux mêmes prix de la huitaine précédente :

Eacs — Chargement — Disponible

Lbs.		P.T.
2 1/4	42/6	2 23/40
2 1/2	49/-	2 23/40
3 1/4	68/-	2 34/40
5	91/-	5 12/40
5 (extra)	97/6	5 30/40

**HESSIAN CLOTH**

Oz. 10 1/2 AB 2000 yds.	Lst. 17/-
Oz. 8 AB 2000 yds.	Lst. 14/-

Le stock de sacs dans les Bonded de Port-Saïd est de 3.605 balles contre 4.227 balles de la semaine dernière.

**PROCÈS en COURS**

18 NOVEMBRE 1938

**Soc. Gén. des Sucreries et de la Raffinerie d'Égypte.** — Déb. du Trib. Comm. du Caire sur act. int. par M. Marco J. Harari tend. à faire dire que les parts de fond de ladite Soc. doivent participer aux 45% de toutes activités nouvelles créées par les fonds prélevés sur les bénéf. depuis le concordat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

\*\*\*

8 DECEMBRE 1938

**Land Bank of Egypt.** — Déb. dev. la Cour d'Appel (2ème Ch.) sur app. de G. Moraitinis et Th. Andrinou du jugement en date du 14 mai 1938 relatif au service des oblig. 4 1/2 en francs français, fixant à P.T. 705 les mille francs.

\*\*\*

12 JANVIER 1938

**Cie. Universelle du Canal Maritime de Suez.** — Déb. dev. la Cour d'Appel (2ème Ch.) sur appel du Crédit Alexandrin, contre jugement déclarant que le service des obligations devait être fait sur la base de l'or.

**NATIONAL BANK OF EGYPT**

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898 avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

**SIÈGE SOCIAL: — LE CAIRE**

**CAPITAL Lstg. 3.000.000**

**RESERVES Lstg. 3.000.000**

**SUCCURSALES EN ÉGYPTE ET AU SOUDAN**

**LE CAIRE (7 BUREAUX), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assiut, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiut), Edfu (Sous-Agence de Luxor), Esneh (Sous-Agence de Luxor), Fashu (Sous-Agence de Beni-Suef), Fayoum, Heliopolis (Le Caire), Ismaïlia (Sous-Agence de Port-Saïd), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tantah), Keneh, Luxor, Maghaga (Sous-Agence de Beni-Suef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minel-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Saïd, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tantah, Zagazig.**

**KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port-Sudan, Tokar, (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad-Medani.**

**AGENCE DE LONDRES — 6 & 7, King William Street, E. C. 4.**

## Avis et Convocations

**BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE  
EN EGYPTE**

### Avis de Convocation

Messieurs les Actionnaires de la Banque Belge et Internationale en Egypte sont convoqués à la neuvième Assemblée Générale Ordinaire de la Société, qui se tiendra au Siège Social, 45, rue Kasr-el-Nil, Le Caire, le 28 novembre 1938, à 16 heures p.m. pour délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

Ordre du Jour :

- 1.) Lecture et approbation des Rapports du Conseil d'Administration et des Censeurs ;
- 2.) Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1937-1938 ;
- 3.) Décharge à donner aux Administrateurs ;
- 4.) Elections statutaires ;
- 5.) Nomination des Censeurs et fixation de leurs émoluments pour l'exercice 1938/1939 ;
- 6.) Divers.

\* \* \*

**SOCIETE ANONYME DE NETTOYAGE  
ET PRESSAGE DE COTON, S.A.E.  
Alexandrie**

### AVIS DE CONVOCATION

**15ème Assemblée Générale Ordinaire  
des Actionnaires**

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de Nettoyage et Pressage de Coton, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le vendredi 25 novembre 1938, à 5 h. de relevée, au Siège Social, No. 1, rue Fouad Ier, pour délibérer sur l'ordre du Jour suivant :

1. — Lecture du Rapport du Conseil d'Administration, Rapport des Censeurs et approbation du Bilan au 31 août 1938.
2. — Répartition des Bénéfices de l'Exercice 1937/1938.
3. — Election de trois Administrateurs.
4. — Fixation des Jetons de Présence aux Administrateurs.
5. — Nomination des Censeurs pour l'Exercice 1938/1939 et fixation de leur allocation.

Pour assister à cette Assemblée ou être représentés, Messieurs les Actionnaires auront à déposer les Actions, au moins trois jours avant la réunion, dans une des principales Banques ou au Siège Social.

Le nombre d'Actions déposées par chaque Actionnaire ne devra pas être inférieur à 5 actions (Art. 22 des Statuts).

Alexandrie, le 4 novembre 1938.

Le Conseil d'Administration.

## CARNET DE L'ACTIONNAIRE

**ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES**

**Jeu di 17 novembre 1938**

**Egyptian Road Construction Cy. —**  
Ass. Gén. Extr. au Siège de la Société, 12, rue Nébi Daniel, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

**ASSEMBLEES ORDINAIRES**

**Samedi 12 novembre 1938**

**Sudan Import & Export Company. —**  
Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, rue El Azhar, Le Caire, à 4 h. 20 p.m.

**Mardi 15 novembre 1938**

**The Gharbieh Ginning Cy. — Ass.**  
Gén. Ord. au Siège de la Société, 11, rue Nébi Daniel, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

**Jeu di 17 novembre 1938**

**The Union Cotton Cy. of Alexandria.**  
— Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 164, Promenade de la Reine Nazli, Alexandrie, à 10 h. 30 a.m.

**Société Générale de Pressage et de Dépôts. — Ass. Gén. Ord.** au Siège de la Société, 6, rue de l'Antienne Bourse, Alexandrie, à 4 h. p.m.

**Jeu di 24 novembre 1938**

**Société Foncière du Domaine de Cheikh Fadl. — Ass. Gén. Ord.** au Siège de la Société, 8, rue Cheikh Aboul Sebata, Le Caire, à 3 h. 30 p.m.

**Vendredi 25 novembre 1938**

**S.A. de Nettoyage et Pressage de coton. — Ass. Gén. Ord.** au Siège de la Société, 1, rue Fouad Ier, Alexandrie, à 5 h. p.m.

**Lundi 28 novembre 1938**

**Banque Belge et Internationale en Egypte. — Ass. Gén. Ord.** au Siège de la Société, 45, rue Kasr-el-Nil, Le Caire, à 4 h. p.m.

**Mardi 29 novembre 1938**  
**Alexandria Pressing Cy. — Ass.**  
Gén. Ord. aux bureaux de la Société, 1 rue Nébi Daniel, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

**Mercredi 30 novembre 1938**

**The Kafr-el-Zayat Coton Cy. —**  
Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, à Kharmous, à Alexandrie, à 5 heures p.m.

**Lundi 5 décembre 1938**

**Rosetta & Alexandria Rice Mills Cy.**  
— Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 164, Promenade de la Reine Nazli, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

**CONSOMMATION LOCALE  
DE COTON ET GRAINES DE COTON**

Du 1er septembre au 2 novembre 1938, la consommation de coton à Alexandrie s'est élevée à 27.487 cantars et celle de l'intérieur à 62.000 santars, soit un total de 89.487 cantars, contre 80.000 l'année précédente.

Celle de graines de coton s'est élevée à 197.053 ardebs contre 139.457 ardebs la saison précédente.

\* \* \*

**MONTANT DES DEPOTS  
DANS LES CAISSES D'EPARGNE  
POSTALES ET DES BANQUES**

Le Département de la Statistique Générale de l'Etat nous communique les montants déposés dans les Caisse d'Epargne postales et des banques à la fin du mois de septembre 1938 avec chiffres correspondants de l'année précédente :

	Septembre	
	1937	1938
Bureaux postaux.	8.560.657	8.855.531
Banques	3.376.105	3.262.956
<b>Total</b>	<b>11.936.762</b>	<b>12.118.487</b>

# BANCO ITALO EGIZIANO

**SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE**

**Correspondant  
du Trésor Royal Italien**

**TOUTES LES OPERATIONS DE BANQUE  
SERVICE DE COFFRES-FORTS PRIVÉS**